

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - RÉD. ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél. réd. (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23 313
Lausanne: Saint Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél. (022) 52 47 40, CCP 17 7715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4 -
3 mois Fr 11 - 6 mois Fr 22 - 1 an Fr 44 - LE NUMÉRO 50 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt



L'OPINION DE MAX WEBER L'UTILITÉ DE LA COUVERTURE OR

Dans son message traditionnel sur l'état de l'Union, le président Johnson a annoncé qu'il demanderait au Parlement de lever la prescription légale au terme de laquelle les billets de banque émis doivent être couverts à raison de 25% par de l'or. Cela a fait naître çà et là l'impression qu'on arriverait tout de même à une dévaluation du dollar. La proposition de supprimer la couverture or - à laquelle on devait s'attendre, comme nous l'avons déjà dit ici - mène au contraire à un renforcement important de la défense du dollar. Car les réserves d'or qu'on pourra mettre en circulation augmenteront.

Les vraies monnaies d'or n'existent plus

La loi sur la couverture des billets de banque en circulation date du temps de l'étalon-or. Dans les pays où celui-ci avait cours, les instituts d'émission étaient tenus de verser la contrepartie des billets en or si l'on en faisait la demande. A cette époque, on considérait une couverture de 40% comme suffisante, car on comptait sur le fait qu'il n'y aurait jamais qu'une petite partie des billets qui seraient échangés contre de l'or. Les Etats-Unis ont aussi connu cette loi.

Mais la couverture a été abaissée à 25%, tandis qu'il y a longtemps que l'échange des billets contre de l'or a été supprimé. L'achat d'or aux USA est du reste pratiquement interdit. Dans ces circonstances, la couverture or est sans signification à l'intérieur du pays. L'or ne sert qu'au financement compensatoire. Quand la balance des paiements est déficitaire, ce déficit doit être comblé par de l'or.

Le total des engagements des Etats-Unis envers l'étranger se monte à 40 milliards de dollars. En sens contraire, les créances représentent 90 milliards de dollars. Il y a donc un solde actif de 50 milliards de dollars, comme le fait remarquer la First National City Bank. Si les Américains liquident leurs placements à l'étranger, cela provoquerait les pires difficultés aux pays européens, y compris la France, car c'est la balance des paiements de ces pays qui deviendrait déficitaire. Mais un tel retrait serait très difficile à opérer et les Américains ne songent pas du tout à renoncer à leur influence économique dans le monde.

Les placements étrangers aux Etats-Unis sont généralement placés ferme. Par exemple, les industries suisses de chimie et des machines, de même que Nestlé, y font des fabri-

ques. En outre, l'étranger a de gros placements à court terme aux USA. On les estime à 10 milliards de dollars. Il s'agit principalement de placements des banques nationales. Ces avoirs ne sont pas changés dans une autre monnaie ni en or, parce que, libellés en dollars, ils sont plus facilement utilisables et, d'autre part, parce que les placements à court terme dans des valeurs américaines d'Etat ont un bon rendement. Une opération de change en or ou en devises est coûteuse. En tant que monnaie de réserve et d'échange, le dollar est très pratique.

Les réserves d'or des Etats-Unis sont mises à contribution lors de la compensation du déficit de la balance des paiements et continueront à l'être si les mesures prises n'ont pas d'effet. A la fin de l'année dernière, il ne restait plus que 2 milliards de dollars en or, et la couverture s'était abaissée à 27 milliards, contre 32 l'année précédente. Si l'on supprime la couverture or, ce montant s'accroît de 10 milliards. Il est clair que le gouvernement ne peut pas assister les bras croisés à la fonte des réserves; il doit prendre des mesures énergiques pour éliminer le déficit de la balance des paiements, comme il l'a annoncé.

(Suite en dernière page.)

Série d'attentats en Europe



Ce ne sont pas moins de six attentats à la bombe qui ont été commis ce week-end à La Haye, à Turin et à Londres, contre des ambassades, des consulats ou des clubs étrangers. Notre photo: un policier gardant l'entrée de l'Ambassade du Portugal à La Haye, après un de ces attentats.

DERNIÈRE PAGE

Réaction fédérale aux « mini-espions »

Le Conseil fédéral a publié jeudi un message par lequel il propose l'interdiction absolue de vendre et d'utiliser des « mini-espions » ces petits appareils qui permettent d'épier une conversation à l'insu des intéressés. Le projet de loi prévoit six nouveaux articles du Code pénal visant à protéger la « sphère personnelle intime » (texte officiel).

Sera puni sur plainte celui qui écoute ou enregistre une conversation secrète. Un article prévoit également une peine de prison ou d'amende pour les prises de vues clandestines. Un autre article précise en revanche que le fait de brancher un enregistreur sur un appareil téléphonique n'est, sous

certaines conditions, pas illicite. Enfin, et c'est là la disposition essentielle, une peine de prison ou d'amende menace celui qui aura « fabriqué, importé, acquis, stocké, possédé, transporté, remis à des tiers, vendu, loué, prêté ou mis en circulation de toute autre manière ou vanté des appareils techniques ou des pièces détachées de tels appareils, sachant ou devant présumer qu'ils sont destinés à servir à commettre une des infractions visées aux articles précédents ». De tels délits seraient poursuivis d'office. Le projet va maintenant être discuté par les Chambres et, s'il est adopté, le Conseil fédéral pourrait le mettre en vigueur en 1969.

BERNE :

Lettre ouverte pour un service civil

Environ 400 étudiantes et étudiants de l'Université de Berne ont adressé une lettre ouverte à Willy Spuehler, président de la Conédération. Ce message demande l'introduction en Suisse d'un service civil. Les signataires écrivent notamment qu'un service civil doit bientôt être introduit en Suisse afin de permettre aux objecteurs de conscience sincères de réaliser leur idéal.

Les signataires expriment encore leur sentiment d'injustice que « la Suisse n'offre, aujourd'hui encore, que la prison à ceux qui exigent ce droit ».



Triomphe pour Giovanoli

Giovanoli a réédité l'exploit de Bruggmann aux championnats suisses de ski qui se sont terminés dimanche: 1^{er} au slalom, 1^{er} en slalom géant et 1^{er}, bien sûr, en combiné. Le voici avec F. Bochatay, 1^{er} du combiné dames.

Grasshoppers maintient la distance

En arrachant le match nul dimanche contre Lugano, au Tessin (1 à 1), Grasshoppers a maintenu la distance qui le sépare de son rival en tête du classement. Photo: un arrêt de Deck devant Luttrup (N° 8) et Citherlet.

TROISIÈME PAGE

Lait: Décision

Après une discussion approfondie, la commission du Conseil national s'est ralliée jeudi à la proposition du Conseil fédéral de porter de 3 à 6 ct. le maximum de la taxe conditionnelle que doivent acquitter les producteurs de lait commercial pour assurer leur participation à la couverture des pertes de la mise en valeur.

Selon la décision de la commission, le rendement du dernier centime de la taxe conditionnelle doit toutefois servir à financer des campagnes spéciales, de durée limitée, d'élimination de vaches laitières, ainsi qu'à favoriser la reconversion des exploitations en entreprises d'engraissement.

La commission a en outre assorti son approbation de diverses mesures propres, selon elle, à assainir la situation de l'économie laitière.

Cela s'est passé dans notre pays

BERNE: Espion libéré. - Un espion tchécoslovaque, Otto Schwarzenberger, a quitté la Suisse samedi par avion. Il avait été condamné à 12 ans de réclusion, sous déduction de la préventive, pour service illicite de renseignements de nature militaire, politique et économique. Ayant subi environ les deux tiers de sa peine (sa mise en liberté conditionnelle était envisagée pour la fin de l'année), Schwarzenberger avait adressé au Conseil fédéral un recours en grâce appuyé par l'Ambassade de Tchécoslovaquie à Berne.

Le Conseil fédéral a donné suite à ce recours et a immédiatement expulsé Schwarzenberger de Suisse conformément à l'interdiction de séjour de 15 ans prononcée lors de la condamnation.

GENÈVE: Pour sauver un musée. - Des musiciens de jazz et un joueur de cornemuse ont conjugué leurs rythmes et leurs harmonies, samedi sur une place du centre de Genève, pour attirer l'attention de la population sur le sort d'instruments anciens, réunis dans un musée unique en son genre et menacé, pour des raisons fi-

nancières, de devoir quitter notre pays. Une lettre revêtue de 400 signatures a été adressée au Conseil municipal. Une souscription a été ouverte.

GRISONS: Elections. - Les membres du corps électoral du canton des Grisons devaient désigner, en fin de semaine, leurs deux représentants au Conseil des Etats. M. A. Theus, de Coire, s'est vu confirmer son mandat pour une nouvelle période par 11 578 voix. Le deuxième siège revient au candidat porté en liste par le Parti conservateur chrétien-social, M. G.-C.

Vincenz, de Coire, également, qui a été élu par 10 542 voix. Il prend la place de G. Darms, sortant.

GENÈVE: Inondation. - Une inondation s'est produite dans le sous-sol d'un immeuble locatif du boulevard des Tranchées, à Genève, et a endommagé le dépôt d'un artiste peintre qui avait entreposé là deux cents tableaux environ. Une trentaine de ces toiles ont été plus ou moins gravement détériorées, ce qui a provoqué des dégâts estimés à au moins 10 000 fr.

Cette inondation est due au refoulement de l'égoût.

NESTHORN: Echec. - Le changement de temps qui marqua le week-end dans les Alpes a contraint les quatre alpinistes engagés dans la face nord du Nesthorn à rebrousser chemin. Les hommes qui comptaient mettre à leur actif cette étonnante première ont pu regagner sans encombre la vallée. Rappelons qu'il s'agissait de quatre aspirants guides romands et bernois soit MM. Lévy, Jungen, Grossen et von Gunthen.

BELLINZONE: Drôle de pêche. - Dimanche matin, un pêcheur qui lançait son hameçon dans les eaux du Tessin, a découvert, dans les environs de Gudo (district de Bellinzzone) le corps d'un apatride du nom de Stanislaw Szawiel, âgé de 56 ans, domicilié à Bellinzzone. La police n'a pas encore pu établir les causes exactes de la mort du malheureux.

ZURICH: Ach! Schrecklich! - Zurich a frémi samedi matin: un drapeau vietcong flottait sur le bâtiment de la « Neue Zürcher Zeitung ». Il a été promptement enlevé, mais la presse en avait été avertie. On parle aussi d'une lettre de menaces, déposée à la « NZZ » prédisant la chute de « la citadelle NZZ »: mais ce ne sont que de faux bruits.

GENÈVE: Piéton tué. - Un piéton a été renversé par un automobiliste, dimanche soir, sur la route de Veyrier, aux portes de Genève. Il a été grièvement blessé qu'il est décédé en arrivant à l'Hôpital cantonal. Il s'agit d'un ouvrier agricole de nationalité portugaise, M. M. Jacinto, âgé de 46 ans, domicilié à Scierne, commune de Veyrier, où il travaillait.

Nos milliards sur le billard

Une brève cérémonie a marqué, samedi, sur la place d'aviation militaire de Buochs (Nidwald), la remise des premières escadrilles de Mirage à notre aviation. Il s'agit de 24 appareils du type Mirage 3 S. Voici les engins alignés sur le « billard » de la piste.



Profitez! DERNIÈRE SEMAINE

ACTION

pullover Fr. 1.50

jupe simple Fr. 2.—

Chez « votre teinturier »

EHINGER
VOTRE TEINTURIER

LA CHAUX-DE-FONDS

Place Neuve 8 - Tél. 3 29 39 (Immeuble Boucherie Chevaline Schneider)

LE LOCLE - Avenue de la Gare (vis-à-vis Confrérie Bersot) - Tél. 5 48 48

Autres dépôts:

Ch. Hausser - Confection - Rue de la Serre 61 - Tél. 2 16 19 - La Chaux-de-Fonds

Mercerie Alexandre Jeanmaire - Jardinière 41 - La Chaux-de-Fonds

Chez Arlette - M^{lle} Béguelin - Rue de la Balance 14 - La Chaux-de-Fonds

Charles Frutiger - Confection et textiles - Rue Andrié 3 - Le Locle

Louis Sieber - Nouveautés - Les Brenets

M^{lle} J. Thiébaud - Rue du Collège 1 - Les Ponts-de-Martel

THÉÂTRE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Samedi 9 mars 1968, à 20 h. 30

LE THÉÂTRE DE BOURGOGNE
(Dir. Jacques Fornier)
présente

LE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Comédie de REGNARD

Mise en scène: Jacques Fornier
Décors-costumes: M. Raffaëlli

avec
R. Azzolini - P. Baton - J. Comellas - J. Fornier - M. Merri - R. Pagès - J. Redard - F. Robert

Prix des places de Fr. 5.50 à 15.— (taxe comprise, vestiaire en sus)
Location: Tabatière du Théâtre, dès lundi 4 mars pour les Amis du Théâtre et dès mardi 5 mars pour le public. Tél. 2 88 44.
AMIS DU THÉÂTRE, ATTENTION!
Le bon N° 11 est valable

COMMISSION SCOLAIRE
LA CHAUX-DE-FONDS

Mardi 5 mars 1968, à 20 h. 15,
à l'amphithéâtre
du collège Primaire

Conférence publique et gratuite
avec projections

VARSOVIE

Reconstruction
de la vieille ville

par M. Roger VIONNET,
conservateur des monuments
et des sites, Hauterive



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

**Arrêté du Conseil communal
relatif à la pénurie de logements**

Ajournement du terme de déménagement du 30 avril 1968 et obligation d'annoncer les vacances de logements.

Le Conseil communal
de la ville de La Chaux-de-Fonds

Vu l'arrêté fédéral concernant l'ajournement des termes de déménagement du 20 mars 1953, prorogé jusqu'au 31 décembre 1969, en application de l'article 26 de l'arrêté fédéral sur les loyers des biens immobiliers, du 30 septembre 1965,

vu l'arrêté cantonal sur la matière du 27 mars 1953,

vu l'arrêté du Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel, du 9 février 1968, approuvé par le Département fédéral de justice et police le 15 février 1968,

arrête:

Article premier. — Les locataires d'appartements dont le contrat de bail à loyer prend fin le 30 avril 1968 et qui ne savent pas s'ils pourront disposer d'un logement à cette date peuvent demander l'ajournement du terme de déménagement.

Art. 2. — Ils doivent pour cela s'adresser à l'Office communal du logement (rue du Grenier 22, rez-de-chaussée, salle N° 2), qui délivrera une formule de demande. Cette formule devra être retournée correctement remplie et signée à l'Office du logement avant le 23 mars 1968. Les requêtes présentées après cette date ne pourront plus être prises en considération.

Art. 3. — Conformément à la législation fédérale sur la matière, l'ajournement ne pourra être accordé qu'au locataire se trouvant dans l'une des situations suivantes:

- a) qui est empêché de prendre possession d'un appartement loué pour le 30 avril 1968 ou d'un appartement qu'il doit occuper dans sa propre maison parce qu'il n'est pas encore habitable;
- b) qui, malgré d'actives recherches, n'a pu trouver aucun appartement et que la commune n'est pas en mesure de loger dans un appartement provisoire conformément aux prescriptions de l'ordonnance fédérale du 30 décembre 1953, concernant le contrôle des loyers et la limitation du droit de résiliation;
- c) qui devrait occuper un appartement dont le locataire est au bénéfice d'un ajournement.

Art. 4. — L'autorité communale peut se saisir d'office des cas visés à l'art. 3 litt. c, et cela même postérieurement à la date du 23 mars 1968.

Art. 5. — Les décisions sont prises par le Conseil communal, sur préavis de l'Office du logement. Elles sont immédiatement communiquées au bailleur et au preneur sur formule ad hoc, par les soins de l'Office du logement. Elles sont sans recours.

Art. 6. — L'ajournement est accordé pour une durée déterminée, 6 mois au maximum.

Art. 7. — Le locataire au bénéfice d'un ajournement a l'obligation de déployer tous ses efforts en vue de trouver un logement pour le nouveau terme de son bail. Il doit notamment visiter les appartements qui lui sont signalés par l'Office du logement.

Art. 8. — Les bailleurs ou leurs représentants sont tenus de saisir immédiatement l'autorité communale de toutes plaintes qu'ils pourraient avoir à formuler contre leurs locataires au bénéfice d'un ajournement, notamment en raison de leur conduite ou de défaut de paiement du montant du loyer.

Art. 9. — Tout appartement vacant doit être signalé à l'Office du logement. Les propriétaires et gérants d'immeubles ont l'obligation de signaler la vacance le jour même où le locataire donne ou reçoit son congé et non pas lorsque l'appartement devient effectivement vide. Tout appartement inoccupé, même meublé, est considéré comme vacant et doit être signalé.

Les formulaires d'avis seront fournies aux intéressés sur leur demande par l'Office du logement.

Art. 10. — Les présentes dispositions entrent immédiatement en vigueur.

La Chaux-de-Fonds, le 27 février 1968.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:
Le président: A. SANDOZ
Le secrétaire: E. VUILLEUMIER

AVIS DE TIR

Des tirs avec munitions de combat auront lieu comme il suit, avec armes d'infanterie y compris lance-mines (jour en gras = lance-mines):

1. Région les Pradières—Mont-Racine (carte au 1:50 000, vallon de Saint-Imier, N° 232):

Mardi	5.3.68	de 0800 à 1600
Mercredi	6.3.68	de 0800 à 1600
Mercredi	20.3.68	de 0700 à 2200
Jeudi	21.3.68	de 0700 à 2200
Vendredi	22.3.68	de 0700 à 2200
Lundi	25.3.68	de 0800 à 2200
Mardi	26.3.68	de 0800 à 2200
Mercredi	27.3.68	de 0800 à 2200
Jeudi	28.3.68	de 0800 à 2200
Vendredi	29.3.68	de 0800 à 2200
Lundi	1.4.68	de 0700 à 2200
Mardi	2.4.68	de 0700 à 2200
Mercredi	3.4.68	de 0800 à 1700

Zones dangereuses: limitées par les régions les Petites-Pradières - Pt 1430 - Crêtes jusqu'au Mont-Racine - La Motte - Lisières forêts est du Mont-Racine jusqu'aux Petites-Pradières.

2. Région la Grande-Sagneule et la Petite-Sagneule:

Lundi	25.3.68	de 0800 à 2200
Mardi	26.3.68	de 0800 à 2200
Mercredi	27.3.68	de 0800 à 2200
Jeudi	28.3.68	de 0800 à 2200
Vendredi	29.3.68	de 0800 à 2200

Zones dangereuses: limitées par le Mont-Racine - Pt 1277 - Pt 1336,4 - Petite-Sagneule - Crête est la Sagneule - Pt 1390 - Pt 1401 - La Motte.

Limite verticale des projectiles: 3000 m. s/m.

Mise en garde. 1. Vu le danger de mort, il est interdit de pénétrer dans les zones dangereuses. Le bétail qui s'y trouve en sera éloigné à temps. Les instructions des sentinelles doivent être strictement observées. 2. Pendant les tirs, des drapeaux ou des ballons rouges et blancs seront placés en des endroits bien visibles dans les zones dangereuses et près des positions des pièces. La nuit, ils sont remplacés par trois lanternes ou lampions rouges disposés en triangle. 3. **Projectiles non éclatés.** — En raison du danger qu'ils présentent, il est interdit de toucher ou de ramasser les projectiles non éclatés ou parties de projectiles (fusées, ogives, culots, etc.) pouvant contenir encore des matières explosives. Ces projectiles ou parties de projectiles peuvent exploser encore après plusieurs années. — Quiconque trouve un projectile ou une partie de projectile pouvant contenir des matières explosives est tenu d'en marquer l'emplacement et d'aviser immédiatement la troupe la plus proche où le poste de destruction de ratés. 4. Les demandes d'indemnité pour les dommages causés doivent être faites au plus tard dix jours après les tirs. Elles seront adressées au commissaire de campagne par l'intermédiaire du secrétariat communal qui procure les formules nécessaires. 5. Toute responsabilité est déclinée en cas de dommages dus à l'observation des instructions données par les sentinelles ou celles figurant sur les publications de tir.

Poste de destruction de ratés:
Cp. GF 2, Neuchâtel, ☎ (038) 5 49 15

Le commandant de troupe: ☎ (038) 6 32 71
Office de coordination de la place de tir des Pradières, Cp. gardes-fortifications 2,

2006 Neuchâtel, ☎ (038) 5 49 15
Neuchâtel, le 15.2.68.



Ville de LA CHAUX-DE-FONDS

Vaccinations antidiphthériques

Nous rappelons aux parents les obligations légales sur les vaccinations officielles, du 4 juillet 1961.

Art. 1. — Tous les enfants habitant le canton doivent être vaccinés contre la diphtérie avant l'âge d'entrée à l'école primaire.

Cette vaccination est recommandée dès le 4^e mois et dans le courant de la première année de la vie. Les enfants doivent produire, lors de leur entrée à l'école publique ou privée, un certificat attestant qu'ils ont été vaccinés contre la diphtérie ou qu'ils ont été atteints de cette maladie.

Art. 2. — Tous les enfants doivent être revaccinés contre la diphtérie cinq ans au moins après la première vaccination. A l'âge de 11 ans, ils doivent produire à l'école un certificat de revaccination.

Les vaccinations préscolaires obligatoires (jusqu'à l'âge de 7 ans) auront lieu à la Polyclinique, rue du Collège 9, comme suit:

mercredi 6 mars 1968, à 8 h.

Prière d'apporter les certificats de vaccination, lesquels devront ensuite être présentés à la Police des habitants, rue de la Serre 23.

COMMISSION DE SALUBRITÉ PUBLIQUE



VILLE DU LOCLE

**Patinoire du Communal
FERMETURE**

le mercredi soir 6 mars 1968, à 22 h.

CONSEIL COMMUNAL



VILLE DE
LA CHAUX-DE-FONDS

La Direction des travaux
publics

SERVICE DE LA VOIRIE
cherche

UN APPRENTI DESSINATEUR
EN GÉNIE CIVIL A

Durée de l'apprentissage: 3 ans.
Les offres manuscrites devront être adressées à la Direction des travaux publics, rue du Marché 18, à La Chaux-de-Fonds, qui donnera tous renseignements.

DIRECTION DES
TRAVAUX PUBLICS

VÊTEMENTS

Réparations
Transformations
sur mesure

MATHIEU
DONZÉ

TAILLEUR

Jardinière 15
Tél. 039/2 98 33

Faites lire notre journal!

DURS D'OREILLES ?

Nouveauté sensationnelle: Otation Normalizer



plus de moulage

plus de cordon

enfin l'appareil de surdité dans le canal de l'oreille. Il est si petit qu'une pièce d'un sou le recouvre, donc invisible à porter. IMPORTANT! Nous nous occupons de toutes les formalités pour les demandes d'octroi d'appareils de surdité par l'ASSURANCE INVALIDITÉ

Démonstrations sans engagement chez
von GUNTEN, optique-horlogerie, avenue Léopold-Robert 21,
La Chaux-de-Fonds,
MERCREDI 6 MARS, de 10 h. à 18 h. 30

BOUVIER Frères

LAUSANNE

Appareils et lunettes
acoustiques

Tél. (021) 23 12 45
Avenue de la Gare 43 bis,
(à droite en montant, en face
de l'Hotel Victoria)

BON

pour l'envoi
de prospectus
gratuits

Nom: _____

Adresse: _____

D'UN SPORT A L'AUTRE

D'UN SPORT A L'AUTRE

D'UN SPORT A L'AUTRE

D'UN SPORT A L'AUTRE

D'UN SPORT A L'AUTRE

Ligue A

Table of sports results for Ligue A, listing teams and scores.

Ligue B

Table of sports results for Ligue B, listing teams and scores.

Les réserves

Table of reserve sports results for various groups.

Première ligue

Table of sports results for Première ligue.

Sport-Toto

Table of Sport-Toto results.

Les représentants des nations (Portugal, Roumanie, Grèce et Suisse), sélectionnées dans le groupe 1 du tour préliminaire de la coupe du monde de 1970...

Les handballeurs chaux-de-fonniens accèdent à la ligue nationale B

LA CHAUX-DE-FONDS—ZOFINGUE, 13-12 (10-7). — Pavillon des sports. 800 spectateurs. — La Chaux-de-Fonds (entre parenthèses, les buts): Krumenacher; Zangiacomi (4), Fischer (5), Pickel, Schmidlin, Pavlovic (3), Ochsner (1), Brandt, Burcher, Schmidt. Cette fois, c'est fait. Les Chaux-de-Fonniens accèdent à la ligue nationale B...

LES CHAUX-DE-FONNIERS SONT SATISFAITS

SION—LA CHAUX-DE-FONDS, 2-2 (0-2). — Buts: 5^e minute, Walker (autogol); 8^e minute, Polencent; 59^e minute, Perroud; 81^e minute, Georgy. — Sion: Biaggi (Lipaski); Sixt, Germainier, Walker, Delaloye; Perroud, Blazevic (Elsig); Georgy, Bruttin, Quentin, Savary. — La Chaux-de-Fonds: Donzé; Voisard, Russi, Fankhauser, Hoffmann; Burri, Polencent; Duvoisin, Jeandupeux, Brossard et Frossard (Schneeberger). — Arbitre: M. Pius Kamber, de Zurich. — 2000 spectateurs.

Tout savoir sur le football

L'entraîneur du F.-C. Lucerne, Wechselberger, ne quittera pas ce club. On parle de renouveler son contrat pour trois ans. Tout sera réglé dans un proche avenir. Le tribunal de l'ASF a examiné et accepté le protêt déposé par le F.-C. Chiasso concernant la décision prise par le comité de la Ligue nationale au sujet du match Saint-Gall—Chiasso, arrêté le 5 novembre dernier sur le résultat de 1 à 0 en raison du nombre restreint de joueurs tessinois encore en lice...

Walker pour le premier (il expédia le ballon de la tête directement dans la cage alors que Biaggi se promenait hors de son but) et le second récompensa Polencent qui s'infiltra avec témérité entre Walker et Germainier avant d'ajuster un tir dans les filets. Plusieurs occasions d'augmenter le score se terminèrent sur un Biaggi très heureux, tandis que son vis-à-vis, le jeune Donzé, était peu alerte, et ceci malgré le vent favorable aux Sédunois, mais qui n'eut pas le don de freiner l'allant des Montagnards.

XAMAX remonte un 2 à 0

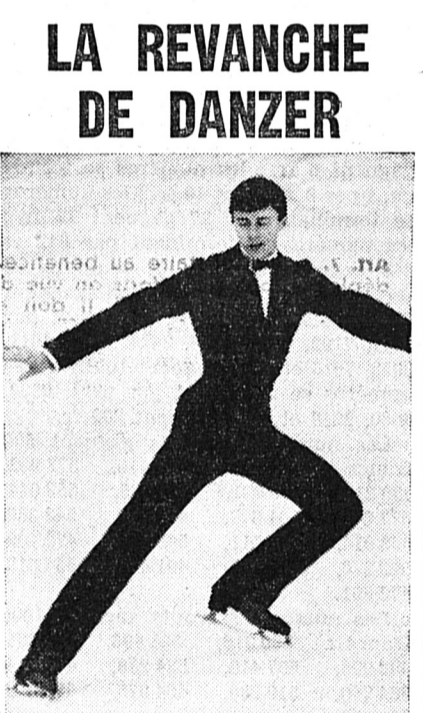
XAMAX—AARAU, 3-2 (0-2). — Buts: 7^e minute, Pfumm; 10^e minute, Meier; 67^e minute, Reisch (penalty); 77^e minute, Reisch (penalty); 82^e minute, Daina. — Xamax: Favre; Frutig, Mantoan, Merlo (Manzoni), Moulin; Sandoz, Stutz; Bonny, Daina, Porret, Reisch. — Aarau: Rufli; Luscher, Blum, Stehnenberger, Delevaux; Schibler, Pfumm; Walz, Fuchs (Rothen), Schmid, Meier.

Après la pause, Xamax prit des risques et joua le tout pour le tout avec un cœur admirable. Aarau se défendait avec vigueur, trop même puisque deux pénalités parfaitement justifiées permirent aux Neuchâtelois d'égaliser avant que Daina puisse donner la victoire, amplement méritée, aux Neuchâtelois.

Trois titres pour Fernande Bochatay et D. Giovanoli

Les championnats suisses alpins se sont disputés de vendredi à dimanche à Haute-Nendaz. Les grands vainqueurs sont Dumeng Giovanoli et Fernande Bochatay qui ont remporté trois titres: le slalom spécial, le slalom géant et le combiné. Ces résultats sont à l'image de leur brillante saison sur le plan international.

LA REVANCHE DE DANZER



Les championnats du monde de patinage se sont terminés hier, à la Patinoire des Vernets, en apothéose. Le gala de clôture a réuni tous les champions et le public a fait salle comble. Ces championnats auront ainsi remporté le plus grand succès. Si pour le couple russe Belousova—Protopopov la victoire était certaine, si l'Américaine Peggy Fleming était trop forte pour ses concurrentes et fit une démonstration exceptionnelle, la victoire qui nous a fait le plus plaisir fut celle de l'Autrichien Emmerich Danzer. A Grenoble, l'Autrichien n'avait pas obtenu de médaille à cause de la partialité d'un juge tchécoslovaque. Cette fois, il n'y eut pas de doute, Danzer était bien le meilleur.

KILLY SUR LA SELLETTE

L'affaire Killy a éclaté. Le triple champion olympique est sur la sellette. Killy sera peut-être déclassé et on ne le verra plus dans des courses d'amateurs. A tort ou à raison? De l'esprit olympique, des sanctions sont à prendre. De l'esprit du sport «moderne» de compétition, on ne peut rien reprocher de plus à Killy que ce qu'on pourrait reprocher à la très grande majorité des champions olympiques! L'idée olympique est morte depuis que les Américains envoient aux Jeux d'hiver comme à ceux d'été leurs étudiants «à vie», imités après par les pays de l'Est avec leurs majors ou colonels sans carrière. Si aujourd'hui les skieurs français, les Autrichiens, voire les Suisses, puisqu'ils sont financés par une grande marque de ski (ajoutons ici que sur chaque paire de skis vendue en Suisse, quelle que soit la marque, le commerçant comme le constructeur aident au financement de l'équipe suisse par un versement de 50 ct. chacun), peuvent profiter de ce qui leur est offert, que peut-on maintenant leur reprocher? Et puis, il y a le hockey et surtout le patinage artistique, où nous sommes encore plus près du professionnalisme que de l'amateurisme. Mais cela est une autre histoire. Toujours est-il que Killy est maintenant attaqué, dénoncé par la presse française elle-même. Dans son dernier numéro, le «Canard enchaîné» a violemment attaqué le champion français. Son attaque a déclenché l'affaire Killy. Voici ce qu'elle disait: «Comment? En rachetant un contrat de publicité signé imprudemment par Killy, en novembre 1967, avec une firme italienne de bâtons de ski. Le même Crespin fit des prières tout au long des Jeux pour qu'on n'asticote pas trop le président Brundage sur ses idées d'amateurisme, car il savait, lui, que les «vieux innocents» du Comité international olympique avaient dans leur serviette la copie d'un contrat publicitaire signé par Marielle Goitschel! Killy a donc touché des sommes importantes pour son triple succès olympique. Vous pouvez le juger. Mais avant, écoutez ses déclarations faites sur sa vie de champion, sur ses sacrifices: «La forme, ce n'est pas un don du ciel, ça se gagne en souffrant. Je cours la fameuse faim au ventre et pourtant

belle Girard et Catherine Cuche, de Saint-Imier. Elles ont créé des surprises en se classant aux places d'honneur. Voici les résultats de samedi et dimanche: DESCENTE. — Messieurs: 1. J.-D. Daetwyler, Villars, 1'32''46; 2. Minsch, Klosters, 1'32''68; 3. Schneider, Pizol, 1'32''88; 4. Huggler, Murren, 1'33''17; 5. Rohr, Pizol, 1'33''20; 6. Giovanoli, Sils, 1'33''26. Dames: 1. Annerösli Zryd, Adelboden, 1'34''71; 2. Madeleine Wuilloud, Thyon, 1'36''74; 3. Fernande Bochatay, Les Marécottes, 1'36''92; 4. Heidi Schillig, Bürglen, 1'38''46; 5. Rita Hug, Pizol, 1'39''45; 6. Michèle Rubli, Neuchâtel, 1'40''12; 7. Catherine Cuche, Saint-Imier, 1'40''83. SLALOM SPÉCIAL. — Messieurs: 1. Giovanoli, Sils, 93''64; 2. Frei, Davos, 94''61; 3. J.-D. Daetwyler, Villars, 98''17; 4. Rohr, Pizol, 99''10; 5. Minsch, Klosters, 99''31. Dames: 1. Fernande Bochatay, Les Marécottes, 64''88; 2. Catherine Cuche, Saint-Imier, 66''48; 3. Rita Good, Flums, 68''16; 4. Rita Hug, Pizol, 68''32; 5. Madeleine Wuilloud, Thyon, 68''40; 6. Micheline Hostettler, Tête-de-Ran, 70''87. COMBINÉ. — Messieurs: 1. Giovanoli; 2. P. Rohr; 3. Minsch; 4. Brüggmann; 5. Alpiger; 10. J.-P. Besson, La Chaux-de-Fonds. Dames: 1. F. Bochatay 2. M. Wuilloud; 3. C. Cuche; 4. R. Good; 5. H. Schillig; 6. R. Hug;

Sports divers

BASKETBALL. — Championnat suisse de ligue nationale A: Stade-Français—Champel, 94-38; Fribourg-Olympic—Olympic La Chaux-de-Fonds, 55-51; Lausanne-Sports—Jonction, 87-45; Federale Lugano—UGS, 66-79 (apr. prol.). CYCLISME. — Franco Bitossi, déjà vainqueur du Tour de Lombardie, a remporté la classique sardaise Sassari—Cagliari en triomphant au sprint, sur la piste en cendrée du stade de l'Amicora, à Cagliari, des Belges Jos Van der Vleuten et Eddy Merckx. Le Suisse R. Maurer est trente et unième.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Hockey sur glace

La Chaux-de-Fonds couronne sa saison à Viège et termine avec sept points d'avance sur Genève-Servette Grasshoppers (champion en 1966) est relégué en ligue nationale B

Mis à part le nom du club qui sera promu en ligue nationale A, tout est dit sur le championnat de hockey sur glace, saison 1967-1968. Le H.-C. La Chaux-de-Fonds est champion suisse.

ligue. Ils seront remplacés par Bienne et Uzwil. A VIÈGE, LA CHAUX-DE-FONDS a gagné son dernier match à l'issue duquel elle reçut le trophée de champion suisse.

Pousaz. Le dernier tiers fut plus mouvementé, les Valaisans n'acceptant que très difficilement leur défaite. Il y eut de l'électricité dans l'air et Jeannin, notamment, fut pénalisé de cinq minutes plus une pénalité de match.

J. Sprecher (17 ans), qui a fait sensation, marquant notamment le premier but.

KLOTEN—LANGNAU. — C'est dans une totale décontraction que se sont rencontrés ces deux clubs. Aucune pénalité. Aussi le résultat nul est tout à fait conforme à la partie.

hoppers, qui avait été champion suisse en 1966, est relégué en ligue nationale B. C'est à dix minutes de la fin, sur une passe de Muhlebach, que Loher a donné la victoire à ceux du Hallenstadion.

Sierre refuse de jouer à Genève

LAUSANNE—KUSNACHT, 8-3 (0-1, 3-2, 5-0). — Buts: 16^e minute, Monga; 22^e minute, Dubi; 23^e minute, R. Berra; 26^e minute, A. Berra; 29^e minute, Kradolfer; 29^e 15", Kradolfer; 45^e minute, R. Berra; 47^e minute, A. Berra; 53^e minute, R. Berra; 53^e minute, Neuhaus; 55^e minute, Schenker.

Ainsi, Lausanne et Sierre se trouvent en tête de leur groupe à égalité de points et le match de barrage se jouera vendredi, à la Patinoire des Vernets, à Genève.

Un puck en or pour Gaston Pelletier

A Viège, samedi, les Chaux-de-Fonniers ont fêté, avec leurs dirigeants, leur premier titre. Ils ont reçu, à cette occasion, un chronographe en or, alors que Gaston Pelletier recevait de la part de ses joueurs un puck en or massif de 160 g.

servirent un vin d'honneur aux champions.

M. Louradour, ainsi qu'André Sandoz, président de la ville, prirent la parole pour apporter leurs félicitations aux champions, alors que M. Ryser, en l'absence du président Fruttschi, qui se trouvait à Berne avec la ligue nationale, remercia les autorités et les sociétés locales pour cette magnifique réception.

La dernière soirée Ligue A

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Viège-La Chaux-de-Fonds, Grasshoppers-Zurich, Davos-Genève-Servette, Klotten-Langnau, Chx-de-Fds, Genève-Serv., Klotten, Viège, Langnau, Davos, Zurich, Grasshoppers.

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Lausanne-Kusnacht, Coire-Sierre, Ambri-Piotta-Berne, Lausanne, Sierre, Berne, Coire, Ambri-Piotta, Thoune, Sion, Kusnacht, Langenthal.

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Y.-Sprinters, Lugano, Fribourg, Lucerne, Saint-Moritz, Moutier, Martigny.

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Saint-Moritz-Fribourg, Lugano-Young-Sprinters, Lucerne-Moutier.

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Y.-Sprinters, Lugano, Fribourg, Lucerne, Saint-Moritz, Moutier, Martigny.

Cinq champions olympiques soviétiques à Genève

La formation soviétique, une sélection des deux grands clubs de Moscou, Spartak et Chmkh, qui participera au tournoi du Salon, à Genève, et qui jouera à La Chaux-de-Fonds le 20 mars est connue. Elle comprendra cinq des joueurs de l'équipe nationale A qui a remporté le titre olympique: le gardien Zinger, l'arrière Blinov et la fameuse ligne d'attaque Zimine, Starshinov et B. Majorov. On y trouve également Jakouchev et Jaroslavtsev, qui faisaient partie de l'équipe nationale A aux championnats du monde de Vienne

LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

A la radio

Lundi 4 mars 1968 SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Inf. 17.05 Perspectives. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.35 Revue de presse. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsai les enfants! 19.35 En effeuillant la statistique. 20.00 Magazine 68. 20.20 Une aventure de Roland Durtal. 21.15 Quand ça balance. 22.10 Littérature et Histoire. 22.30 Inf. 22.35 Cinémagazine. 23.00 Mus. contemporain en Suisse. 23.25 Miroir-dernière.

A la TV romande

Lundi 4 mars 1968 17.00 Entrez dans la ronde. 17.25 Il saltamartino. 18.30 Guten Tag. 18.45 Bulletin. 18.55 «De la Jungle à la Piste», feuilleton. 19.10 Horizons. 19.30 Football. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.40 Vibrato. 21.25 «Les Marchands de fleurs», film. 22.15 Secondo Puschel. 22.25 Téléjournal.

Second programme de Sottens.

16.00 Kammermusik. 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. légère. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.20 Inf. locales. 20.30 Monde chrétien. 20.45 Panorama de la musique. 1900-1914. 21.45 Chœur de la Radio romande. 22.05 Domaine de mémoire. 22.30 Actualités de jazz.

A la TV française

Lundi 4 mars 1968 1re chaîne. — 18.25 Magazine féminin. 18.55 Bonne conduite. 19.20 Bonne nuit les petits. 19.25 Actualités régionales. 19.40 «Les Atomistes», feuilleton. 20.00 Actualités. 20.35 Pas une seconde à perdre. 21.15 Les femmes aussi. 22.15 Vérité sur l'espionnage. 23.10 Actualités.

Mardi 5 mars 1968

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Inf. 9.05 Bonheur à domicile. 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Onde légère. 12.00 Inf. 12.05 Carillon de midi. 12.35 10-20-50-1001 12.45 Inf. 12.55 «Le Parfum de la Dame en noir», feuilleton. 13.05 Mardi les gars! 13.15 Nouveautés du disque. 13.30 Mus. sans paroles... 14.00 Inf. 14.05 Sur vos deux oreilles. 14.30 Monde chez vous. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Mardi 5 mars 1968

1re chaîne. — 9.05 TV scolaire. 12.30 Paris-Club. 13.00 Actualités. 2e chaîne. — 14.00 Conservatoire des arts et métiers.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE VAUD

LAUSANNE: Groupe socialiste du Conseil communal, lundi 4 mars, à 20 h. 30, à la Maison du Peuple, salles 5-6.

CANTON DE NEUCHÂTEL

COMITÉ CANTONAL. — Le mercredi 6 mars (à la place du 4 mars), à 19 h. 45, à la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds.

CANTON DE GENÈVE

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS. — Débat sur la main-d'œuvre étrangère, Hôtel de Genève, rue des Pâquis 27, samedi 2 mars 1968, à 9 h. précises.

PLAN-LES-OUATES: Assemblée générale de section. — Lundi 4 mars, à 20 h. 30, au Café Lacraz — Le Feuillu — Plan-les-Ouates. Problèmes internes et affaires communales. Présence de chacun indispensable.

GRAND-SACONNEX: Séance du comité. — Lundi 4 mars, à 20 h. 30, Café du Raisin.

Assemblée générale: Vendredi 8 mars, à 20 h. 30, au Café de la Mairie.

JURA

MOUTIER: Assemblée générale. — Samedi 2 mars, à 14 h. 30, au Restaurant du Moulin. Ordre du jour: rapports d'activité, renouvellement du comité. Conférence: «L'avenir du PSS» par Jules Humbert-Droz.

Loterie romande

Le tirage de la 258^e tranche de la Loterie romande, qui a eu lieu, samedi soir, à Praroman (FR), a donné les résultats suivants:

Les numéros se terminant par 4 gagnent 6 fr.; les numéros se terminant par 8 gagnent 10 fr.; les numéros se terminant par 27 gagnent 12 fr.; les numéros se terminant par 942 et 242 gagnent 20 fr.; les numéros se terminant par 770 et 456 gagnent 30 fr.; les numéros se terminant par 1417, 7192, 4848, 0476, 3424, 8475, 4011, 0952, 7016 et 6642 gagnent 100 fr.; Les numéros se terminant par 6994, 9238, 6080, 2249 et 6512 gagnent 200 fr.

Les numéros suivants gagnent 500 francs: 578 571, 470 410, 572 972, 530 212, 499 031, 583 985, 553 044, 577 847, 501 377, 465 879, 543 300, 558 914, 493 511, 583 088, 472 409, 528 276, 531 855, 491 426, 554 313, 472 351.

Les numéros suivants gagnent 1000 francs: 509 216, 581 496, 581 881, 493 898, 557 418, 534 238, 471 514, 564 740, 519 380, 464 975, 496 843, 499 230.

Les numéros suivants gagnent 5000 francs: 522 337 et 587 292. Le numéro 565 324 gagne 10 000 fr. Le gros lot de 100 000 fr. échoit au billet portant le numéro 544 098. Deux lots de consolation de 500 fr. chacun aux billets portant les numéros 544 097 et 544 099. Sans garantie, seule la liste officielle du tirage fait foi.

La servante du docteur. Simple histoire par Urbain Olivier. Includes a star icon and a small illustration of a woman.

— Durant ces intermittences, souffrez-vous d'une douleur dans le voisinage du cœur? — Non; mais cela me donne de l'angoisse, comme si la vie, une seconde suspendue, allait cesser tout de bon. — Dans ce moment, vous avez le pouls régulier, à soixante, dit M. Argozat, après avoir posé la main sur l'artère du poignet gauche du jeune homme. Mais vous avez, je suppose, les impressions vives, les nerfs peut-être facilement ébranlés? — Oui, monsieur. — Et vous avez bon appétit le soir? — Oui. — Aimez-vous le vin? — J'en bois une bouteille par jour, en travail-

lant; mais je ne suis point un homme de cabaret. Je n'ai jamais fait d'excès d'aucune sorte. — Avez-vous eu peut-être un chagrin de cœur, supporté une crise morale? Ne me répondez pas, si vous le préférez. — Oui, monsieur; je devais me marier avec une cousine. Nous étions fiancés, lorsqu'elle tomba malade et mourut. A cette époque, qui date l'hiver précédent, j'avais déjà la disposition dont je vous parle, mais moins souvent et moins forte que dès lors. — iBen. Vous n'avez pas besoin de médicaments, et je ne pense pas que vous ayez un mal organique au cœur. C'est probablement l'estomac qui lui cause la gêne dont vous souffrez. A votre âge, quand on travaille de force, on a bon appétit. Essayez de manger moins le soir. Abstenez-vous des corps gras: beurre, lard, fromage. Je vais, au reste, vous tracer sur le papier quelques directions hygiéniques. Pendant que je les écrirai, allez vous chauffer vers le feu de la cuisine. Cette chambre est un peu crue, et les matinées sont déjà fraîches. M. Argozat conduisit lui-même son client et dit à Elisa de lui donner une chaise près du foyer. — En effet, dit Théophile à Elisa, quand il fut assis, j'ai un peu froid aux pieds. C'est bien étonnant que M. le docteur s'en soit douté. On m'avait dit qu'il vivait seul et n'avait pas de domestique. — Je ne suis chez lui que depuis peu de temps. — Vous n'êtes pas de ce village? — Non. — Quand je reviendrai, s'il faut revenir, j'au-

rai soin de choisir un autre jour que le dimanche. Je crains d'avoir causé du dérangement à M. Argozat. Mais je vous gêne peut-être aussi, en me tenant près du feu, dit-il, voyant Elisa debout qui surveillait une marmite en ébullition. — Non, monsieur; restez seulement à votre place. Théophile Caux ne put s'empêcher de voir que la jeune fille avait bonne façon, des traits charmants, les mains très propres, les poignets blancs et arrondis. — Vous avez le bonheur, lui dit-il, de jouir d'une bonne santé? — Oui, grâce à Dieu. Mais j'ai été malade aussi, même gravement malade cette année, pendant plusieurs mois. Les soins et les directions de M. Argozat m'ont été bien utiles. Maintenant je me porte mieux que jamais. — On le voit, mademoiselle. Le docteur entra; il rappela son client. — Voici ce que je vous conseille, dit-il à Théophile en lui remettant une grande feuille de papier pliée en quatre: Des bas de laine; manger peu le soir; des lavages d'eau froide sur l'estomac; ne pas faire des ouvrages trop fatigants, ni lever de pesants fardeaux; jamais aucun excès de boissons alcooliques; tâcher de se sentir l'esprit gai, par des récréations agréables. Etes-vous chasseur? — Non, monsieur. — Vous faites bien. Les émotions et la fatigue de la chasse ne vous conviendraient pas. Aimez-vous à lire? — Oui, beaucoup. — Ne pas lire trop longtemps, et pas des ro-

mans à sensation. Vous me comprenez. Voilà ce que je vous conseille. Vous allez reprendre votre char. Ne faites pas courir votre cheval trop vite, surtout sur le gravier. La gêne dont vous souffrez passera peu à peu. — Merci, monsieur; je vous suis reconnaissant de m'avoir reçu aujourd'hui. Prenant un écu dans sa bourse, Théophile Caux le posa sans bruit sur la table. — Je vous salue, monsieur, dit-il, et vous aussi, mademoiselle, ajouta-t-il en traversant la cuisine. Quand Théophile Caux fut à la rue: — Voilà un garçon poli et honnête, dit le docteur. On n'en voit pas de pareils par douzaines. Mais j'ai oublié de lui demander s'il est marié. Il faudrait pourtant le savoir. Il est probable qu'il reviendra dans quelque temps. Je vais au village pendant que vous faites la soupe et mettez la table. Elisa avait reçu la lettre de Paul, mais sans l'avoir lue encore. Elle profita de l'absence de M. Argozat pour en prendre connaissance. Au premier moment, cette lettre lui causa une émotion assez vive; toutefois elle comprit bientôt ce qu'il fallait en penser. Le caractère de Paul lui était connu depuis longtemps, et la jeune fille savait que les propos d'amour ne coûtent pas grand-chose aux gens qui les débitent de cette manière. Son parti fut pris dès le jour même. Elle répondrait nettement ce qu'elle pensait de la déclaration de Paul, sans en parler ni à sa mère ni à personne. (A suivre)

Neuchâtel

Neuchâtel: En guise d'introduction à la séance du Conseil général de ce soir...
Une tentative de mise au point concernant les « Jeunes Rives »

Lors de la séance du Conseil général de Neuchâtel de ce soir, acteurs et spectateurs seront, selon toute vraisemblance, impatients d'en arriver au problème des Jeunes-Rives. Une question libérale et une interpellation socialiste invitent tout un chacun à s'interroger et à tenter de démêler ce nœud de vipères d'origine typiquement radicale.

Tout d'abord une remarque d'ordre général. Il est probable que jamais dans l'histoire de la ville une affaire se soit aussi vite répandue et ait été aussi complètement exposée par la presse. En l'espace de quelques semaines, de quelques jours même, à un rythme qui dépassait la capacité d'absorption des plus fins chineurs de la ville et du canton, le sac s'est vidé. Disons d'emblée que son contenu étonne... mais ne surprend pas.

Ensuite, une deuxième remarque d'ordre général. Que nos lecteurs ne s'affolent pas de la précision et du détail avec lesquels les faits peuvent être relatés. Nous nous sommes rendu compte, après coup, que notre camarade Henri Verdon, conseiller communal, a souvent été mal informé, et après d'autres personnes, du développement de l'affaire des Jeunes-Rives. C'est donc que ses deux collègues radicaux, MM. Pierre Meylan, président de la ville, et Jean-Claude Duvanel, directeur des Travaux publics, ont eu tendance à colporter trop de nouvelles à trop de personnes.

Dès lors, comme nos sources de renseignements sont extérieures aux autorités communales, pourquoi ne pas appeler un chat un chat ?

Approbation oui, réserves non

Commençons par le président du Conseil communal, qui est, à notre avis, le premier responsable des ennuis, pour ne pas dire plus, que connaît aujourd'hui la ville de Neuchâtel. C'est lui, effectivement, qui s'est abstenu de lire à ses collègues du Conseil communal, la totalité de la lettre que lui avait transmise le conseiller d'Etat, chef du Département de l'Instruction publique, au mois d'août de l'année dernière, et dans laquelle il faisait part de son approbation quant à l'idée d'utiliser provisoirement les terrains gagnés sur le lac, mais où déjà, explicitement, il faisait savoir que l'Université devrait pouvoir disposer, au cours des toutes prochaines années, de certaines parties pour son extension. Les conseillers communaux libéraux et socialistes ont eu connaissance de la première partie de la lettre (approbation), mais non de la seconde (réserves).

C'est toujours le président de la ville qui a omis de convoquer, par deux fois, contrairement à une décision antérieure du Conseil communal, le directeur de l'Instruction publique lors des consultations qui ont eu lieu entre le canton et la ville concernant l'utilisation de ces terrains.

C'est enfin le président de la ville qui a transmis au Conseil d'Etat les

plans définitifs d'aménagement provisoire des Jeunes-Rives sans que ceux-ci aient reçu la sanction préalable du Conseil communal.

Pourquoi cette étrange manière d'arranger les choses comme bon nous semble ? Parmi les diverses réponses qu'on peut fournir à cette question, nous en retiendrons une à cause de son aspect éminemment politique. Dans deux mois, il y aura les élections communales. Dans deux mois, compte tenu du scandale (radical) de l'épuration des eaux usées, de l'erreur (radicale) d'aménagement des Jeunes-Rives, ce groupe politique est à peu près assuré de perdre un certain nombre de sièges au Conseil général, de sorte qu'il ne pourra plus revendiquer deux sièges à l'exécutif. Conclusion, de MM. Meylan et Duvanel, il y en aura un de trop. Aussi, chacun pour soi.

Deux impairs

Mais il faut ajouter tout de suite que M. Pierre Meylan jouait sur du velours, en l'occurrence grâce à l'inexpérience politique et à la naïveté de son collègue M. Jean-Claude Duvanel.

Celui-ci, en effet, ne semble pas avoir (encore) saisi très bien la manière dont se déroule la vie politique, en dépit de sa longue carrière d'observateur et de commentateur d'icelle, alors donc qu'il était journaliste.

Le directeur des Travaux publics, en s'appuyant sur des projets, des intentions et des plans qui ont varié chaque semaine, ou presque, au cours des derniers mois de l'année dernière, a sollicité et obtenu ici et là des accords de principe, des compliments même sur son projet... ou plutôt ses projets, d'où malentendus et équivoques.

Il a partiellement éliminé les craintes émises par l'Ecole de commerce, obtenu des concessions de la part de l'Etat et de l'Université quant aux surfaces dont il pourrait disposer pour le centre commercial et les lieux de distractions.

Toutefois, il a commis deux impairs de taille. Le premier, c'est de s'être contenté d'une approbation orale du conseiller d'Etat, chef des Travaux publics, pour mener à bien la dernière étape de la course contre la montre qu'il avait engagée. Or, en l'occurrence, une approbation orale était insuffisante, et M. Duvanel ne pouvait l'ignorer. Pas davantage, il ne peut s'en prévaloir aujourd'hui.

Quels que soient les projets qui peuvent être soumis à une autorité, le chef d'un dicastère ne peut donner une réponse, positive ou non, avant que

ses services aient confronté dans le détail les plans et le cahier des charges. Alors seulement, l'autorité peut émettre un avis qui ait en quelque sorte un caractère légal. Dans ces conditions, le directeur des Travaux publics ne pouvait pas dire, comme il l'a fait en séance du Conseil général, que l'Etat avait donné son accord.

L'autre impair concerne les exigences, normales et nécessaires, de l'Université. Celle-ci a besoin de terrains pour son extension. L'Etat l'a rappelé. L'Université l'a souligné. Pourquoi la commune a-t-elle feint de l'ignorer, ou du moins de le minimiser ? A-t-elle pensé que face à un fait accompli — l'érection de diverses constructions prévues dans le plan « définitif » d'aménagement des rives — l'autorité cantonale resterait passive ? Indéniablement, comme l'écrivait un confrère, « la ville n'a pas voulu transiger. C'est son tort ».

La conclusion appartient au Conseil général

Restent deux erreurs mineures de la part de M. Duvanel. L'une consiste à avoir répandu l'idée que l'Etat supportait mal l'attitude de la commune en ce qui concerne la RN 5 et que c'était en quelque sorte pour la « punir » de son manque d'enthousiasme que le gouvernement mettait le bâton dans les roues des Jeunes Rives. Or, quelles que soient les opinions qu'on peut avoir sur cette dernière question, une telle explication ne tient pas. L'Etat a eu une attitude claire et ferme dès le départ; sa décision finale est logique et conséquente.

L'autre réside dans la lettre qu'il a envoyée au recteur de l'Université pour lui dire qu'ayant défendu l'idée de la cité universitaire il ne comprenait pas comment et pourquoi l'Université s'opposait à l'utilisation provisoire des terrains gagnés sur le lac. On pensera ce qu'on voudra d'une telle argumentation. Le moins qu'on puisse dire est qu'elle est surprenante et déplacée. Dans ces conditions, on comprend que l'Université ait tenu à être présente lors de la dernière réunion entre l'Etat et la commune, au cours de laquelle fut décidée la suppression du secteur de délaissement et le déplacement partiel du centre commercial.

La conclusion de l'affaire ne nous appartient pas. Elle relève, en effet, du Conseil général. Celui-ci nommera, nous l'espérons, une commission d'enquête. A défaut, les conseillers généraux pourront aller individuellement consulter les dossiers des services communaux. Nul doute qu'ils fassent connaître publiquement le résultat de leurs recherches.

J.-P. GHELFI.

Bienne: Pour les droits de l'homme

Samedi matin, la Commission nationale suisse pour l'Unesco s'est réunie au Palais des Congrès de Bienne. La réunion était consacrée au thème de l'Année internationale des droits de l'homme 1968.

Deux exposés de M^{me} Perle Bugnion-Secrétan, de Genève, et de M. W. Kaegi, professeur à l'Université de Zurich, ont traité les questions des droits de l'homme. A la fin de la séance, l'assemblée générale de la Commission nationale suisse pour l'Unesco a voté une résolution, dans laquelle elle « juge indispensable que, dans notre pays, en cette Année des droits de l'homme 1968, des réalisations concrètes nous rapprochent des buts de la Déclaration des droits de l'homme du 10 décembre 1948 et nous permettent de signer la convention du Conseil de l'Europe pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

La résolution note encore les points suivants :

« Les constitutions et les lois de la Confédération et des cantons assurent, depuis longtemps et dans une large mesure, la protection effective des droits et des libertés fondamentales. Mais le peuple suisse doit être conscient du fait qu'il subsiste des exceptions d'autant plus graves qu'elles contredisent nettement notre tradition du respect de la dignité de l'homme et de ses libertés imprescriptibles. Il existe, en Suisse, des dispositions qui ne sont pas conformes au principe de l'égalité des droits et de la liberté personnelle. Ainsi la femme ne jouit pas, dans différents domaines, des mêmes droits que l'homme. Les articles d'exception dits confessionnels dans la Constitution fédérale en sont un autre exemple.

» La Commission nationale suisse pour l'Unesco constate avec satisfaction que le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale sont disposés à y remédier. Elle espère que les efforts en ce sens se poursuivront énergiquement. Elle souhaite que lors de la révision de la Constitution fédérale et des lois, les droits de l'homme soient reconnus sans réserve ni exception. Elle fait appel aux cantons pour qu'ils suppriment, chacun selon sa compétence, tout ce qui dans leurs lois s'oppose aux principes des droits de l'homme. Elle requiert l'appui de toutes les associations intéressées et de tous les citoyens.

SUCÈS DU CARNAVAL. — Le carnaval biennois a commencé samedi après midi, par le traditionnel corso des enfants, qui a vu la participation de 1500 bambins et fillettes. Mais le prince et la princesse carnaval n'ont fait leur entrée en ville que le soir, où fut proclamée solennellement l'ouverture du carnaval.

Dimanche, ce fut le défilé du cortège, applaudi par 40 000 spectateurs. Il était formé de 39 groupes emmenés par douze fanfares et cliques. Il évoquait, avec beaucoup d'humour, les événements internationaux, nationaux et régionaux. Une grande animation a régné ensuite dans la ville. Les festivités reprendront ce soir.

ANET: Motocycliste tué. — Vendredi soir, un motocycliste qui roulait sur la route Anet—Morat est entré en collision avec une voiture. Le choc a été si violent que le motocycliste, M. F. Dietrich, 57 ans, domicilié à Anet, a été tué sur les lieux de l'accident.

La Chaux-de-Fonds

AU THÉÂTRE ABC

« L'Echappée belle », de H. Garcin et R. Bouteille

C'est un spectacle plein d'esprit, aussi drôle à voir qu'à entendre, qu'ont présenté vendredi et samedi soir, sur la scène du Théâtre ABC, les Comédiens du Bourg, de Bienne.

Cette troupe m'a toujours paru heureuse dans le choix de ses auteurs. Cette fois encore, elle ne s'est pas trompée. Henri Garcin et Romain Bouteille ont brossé en treize tableaux prestement enlevés une satire fort joliment observée de notre pauvre monde.

On ne raconte pas l'« Echappée belle » et vous m'en voyez fort marri, mais c'est qu'il n'y a là-dedans point de trame ni d'anecdote dont on retrouve le fil. Chaque tableau se suffit

à lui-même. Par exemple une femme conte fleurette à deux gorilles. Trois personnages s'époumonnent à la recherche d'un gag inédit. Un Indien apache négocie la figuration de sa tribu dans un western. Dit comme cela, cela fait minable. Pourtant, le texte contient de petites merveilles et se prête à toutes les fantaisies de l'interprétation.

C'est peut-être ce que je reprocherai à M. Jean Ber et à ses comédiens : d'être restés trop sages et d'avoir parfois récité plus que joué. Pourtant, il y avait là une jeune comédienne, M^{lle} Titi Widmer, dont l'abattage et la mini-robe forcent le compliment. R. S.

LES CŒURS VERTS

Il ne s'agit pas d'un quelconque groupement scout. Bien au contraire. « Les Cœurs verts » est le film — d'Edouard Luntz — que notre salle d'art et d'essai, le cinéma Palace a mis à son prochain programme. Son thème: les jeunes « inadaptés ». Ceux qu'on appelait « blousons noirs », naguère, et qu'on ne sait plus trop comment appeler aujourd'hui. Ceux qui souffrent du « mal de vivre », qui n'acceptent pas la société d'aujourd'hui, le strict cadre social, moral qu'elle impose et qu'il ne faut pas briser. Luntz présente son film comme un documentaire, un constat: pas d'histoire » à proprement parler. Simple-ment, quelques jours de la vie d'un jeune gars des HLM de Nanterre, avec son groupe de « faux durs », leurs frasques, leurs démêlés avec la justice, leurs amours brutaux, maladroits, puis déçus, leur manque de goût pour le travail, leur ennui et leurs ennuis. Entre les séquences « jouées », des voix « off » plaquées sur des images de terrains vagues, de « cités-dortoirs », etc.: celles, captées sur magnéphone, de « jeunes loups » expliquant (en tentant de le faire) leur condition.

Mais « Les Cœurs verts » n'est qu'apparemment un documentaire. Luntz, en fait, prend position, volontairement ou non. Les images, souvent belles, attaquent la dépersonnalisation, l'écrasement qu'engendrent les gigantesques groupes locatifs; le milieu familial déplorable des « héros » (les parents niant leur responsabilité, les crises de nerfs, le sordide « train-train quotidien », l'incompréhension, l'abrutissement); les injustices de la justice (absence de rééducation vala-

ble des délinquants, promiscuité néfaste dans les établissements de détention); les carences de la société actuelle (les travailleurs-numéros, le travail-routine, où l'on ne se pose pas de questions, le travail abrutissant au lieu d'être enrichissant). C'est toute la gamme des accusations contre le « système » social imparfait que rejettent inconsciemment, à leur manière, les jeunes loups, qui ne peuvent s'y intégrer. Par contre, Luntz fait preuve de beaucoup de sympathie pour ses personnages, montrant leur valeur intrinsèque, leur sens de la loyauté, de la camaraderie, leur sensibilité cachée. Et il oppose à ces qualités foncières des jeunes qu'il présente et qui sont de condition modeste, le cynisme fat, la bassesse des « blousons dorés » et autres fils-à-papa à voitures de sport qui apparaissent comme un élément supplémentaire d'injustice sociale propre à révolter ses « héros » contre notre monde. Malgré lui, peut-être, le film de Luntz est donc « engagé » à plus d'un titre. Il n'échappe pas à un certain classicisme de l'argumentation, non plus qu'à un certain sentimentalisme. Mais il a le mérite de n'avoir pas cédé à la tentation du prophétisme ou du sermon, ni même à celle d'un commercial « happy end ». Il se termine sans solution, en prise directe sur la vie. Le problème évoqué reste entier pour les spectateurs. Il le reste aussi pour les citoyens. M.-H. K.

COMMUNIQUÉS

Vaccinations obligatoires — La population est rendue attentive à l'annonce paraisant dans le présent numéro.
Ecole des parents. — Ce soir, à 20 h. 15, à l'amphithéâtre du collège Primaire, conférence de Mme Gabus, jardinière d'enfants au Locle. Sujet: « Le jeu dans l'éducation du petit enfant ».

RENVERSÉE PAR UNE AUTO. — Samedi, à 11 h. 20, un automobiliste de la ville, qui circulait sur la rue de l'Ouest, en direction nord, a renversé une écolière de 14 ans, Marina I., qui marchait sur le bord de la chaussée. Légèrement blessée elle a été conduite à l'hôpital.

BLESSÉ DANS UNE COLLISION. Samedi, à 15 h. 50, un cyclomotoriste, M. B. H., 24 ans, qui circulait sur la rue du Sentier, en direction sud, est entré en collision avec une auto, à l'intersection avec la rue du Puits. Souffrant de contusions à un pied, M. B. H. a été hospitalisé.

Chronique locloise

LE LOCLE: Sur le toit. — Au rond-point Klaus, samedi, un automobiliste français, M. B. C., de Besançon, a manqué le second virage. L'autre s'est retournée. Pas de blessé, mais gros dégâts.

MÉMENTO LOCLOIS

Patinoire du Communal. — Fermeture le mercredi soir 6 mars 1968, à 22 h.
MUSEE: 14.00 à 18.00, exposition Hélène Chmetz et Heidi Perret.
CINEMA LUX: 20.30, « Je le veux vivant ».
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Coopérative. (Dès 21 h., le No 17 renseignera.)

Chronique jurassienne

SONCEBOZ: Automobiliste tué. — Un accident mortel s'est produit samedi soir, vers 21 h., entre Sonceboz et La Heutte. M. Friedrich Guder, âgé de 38 ans, habitant Bienne, a perdu la maîtrise de son véhicule. Celui-ci fit un bond de 15 m., avant de s'écraser sur un talus. Ejecté de sa voiture, M. Guder a été tué sur le coup.

SAIGNELEGIÉ: Les femmes voteront. — Au vu des résultats de la votation du 18 février dernier, le Conseil municipal de Saignelegier, chef-lieu des Franches-Montagnes, a décidé d'accorder aux femmes les droits civiques complets sur le plan communal. Un projet en ce sens sera soumis à une prochaine assemblée communale.

CARNET DU JOUR

Cinéma
PALACE: 15.00 et 20.30, « Les Cœurs verts »; 17.30, « L'As de Pique ».
RITZ: 20.30, « Les Cracks ».
EDEN: 20.30 « L'Homme qui valait des Millions ».
SCALA: 20.30, « La Caravane de Feu ».
PLAZA: 20.30, « Coup de Gong à Hong-kong ».
CORSO: 20.30, Le Samourais.

Divers
AMPHITHÉÂTRE: 20.15, conférence de l'Ecole des parents.
MANOIR: 10.00 à 12.00 et 16.00 à 20.00, exposition R. Jacot-Guillarmod.
MUSEE D'HORLOGERIE: 19.00 à 21.00, exposition Fremersdorf.

Pharmacie d'office
Pharmacie Neuenschwander, Industrie 1. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

VAUD

La polémique a des limites

Devant le tribunal, les radicaux reconnaissent leurs torts

Lors de la campagne précédant les élections cantonales de 1966, les radicaux lausannois avaient montré tant de hargne à l'égard du Parti socialiste vaudois, ils avaient lancé tant d'attaques personnelles à la tête de ses leaders que, même en possédant un esprit extrêmement libéral, on ne pouvait s'empêcher de considérer qu'ils avaient dépassé les limites de la polémique.

Un tract, en particulier, dont M. A. Grandchamp avait pris la responsabilité, prodiguait les critiques perfides envers notre parti et ses deux conseillers d'Etat, Pierre Graber et René Villard. On y lisait notamment :

« Ils disent :
« Nous voulons diriger ce canton et le plonger dans les bonheurs promis par notre programme. »

« Mais ils se contentent de présenter deux candidats au Conseil d'Etat : M. Graber, largement soutenu par la « Nation » et l'extrême-droite (on aura décidé tout vu) et M. Villars [réf. sic] généreusement cautionné, lui, par les communistes.

« Deux sur sept :
« C'est suffisant pour jouer l'opposition démagogique, tenter de perturber l'efficacité gouvernementale et empoisonner, à coups de mensonges, le climat politique vaudois. »

De telles affirmations ne pouvaient passer. Aussi le Parti socialiste vaudois, P. Graber et R. Villard déposèrent-ils plainte.

L'affaire traîna quelque peu et c'est seulement jeudi 29 février dernier qu'elle eut sa conclusion devant le Tribunal de simple police de Lausanne présidé par M. Vodoz.

Le prévenu, M. A. Grandchamp, était assisté par M^e Derron, tandis que les deux magistrats socialistes et le PSV l'étaient par M^e Jean-Jacques Leu.

D'emblée, M. Vodoz tenta la concili-

ation. Il le fit avec tant de diplomatie et surtout de patience — l'audience se prolongea pendant plus de 90 minutes — qu'il parvint à ses fins. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces tractations. Nous dirons simplement qu'elles permirent à Pierre Graber de bien montrer que la plainte était destinée à prouver que la polémique a des limites et que celles-ci avaient été largement franchies par les attaques personnelles lancées durant des semaines par le Parti radical.

Il semble bien d'ailleurs que le Parti radical se soit rendu compte, depuis lors, qu'il avait fait fausse route. La preuve en est que M. A. Grandchamp et son avocat ont admis, en fait, le bien-fondé de la plainte socialiste en acceptant de publier à leurs frais dans les cinq quotidiens lausannois un texte qui déclare notamment que M. A. Grandchamp exprime aux plaignants ses regrets sincères et qu'il prend à sa charge les frais et dépens de la procédure et les frais de la publication.

Pour aujourd'hui, nous ne nous étendrons pas davantage sur cette audience qui met, nous l'espérons, définitivement un terme à caractère violent de venimeux d'une certaine propagande radicale. **B.**

Les activités d'Helvetas au Népal

Jacques-Daniel Stebler, ingénieur forestier, travaille depuis février 1966 dans la vallée de Jiri (Népal oriental), pour le compte de l'Association suisse d'assistance technique. De passage à Lausanne, cette personnalité a décrit, au cours d'une séance d'information, complétée de diapositives, les innombrables activités qui se déploient dans cette région, dans le cadre du projet « Forêts et pâturages », dont le but est d'initier la population aux méthodes de constructions et de cultures agricoles rationnelles.

L'aide suisse Helvetas comprend principalement la formation de techniciens, d'agriculteurs, d'éleveurs et de forestiers-bûcherons qui seront appelés à instruire leurs compatriotes à la pratique d'un meilleur système d'exploitation forestière, tout comme la manière de lutter efficacement contre l'érosion et les moyens concrets pour améliorer les pâturages.

A Jiri, on a édifié une ferme modèle, dirigée par des Népalais. On y trouve aussi un hôpital. Divers services ont été instaurés pour la construction scolaire, le génie civil et l'irrigation.

L'œuvre accomplie par la Suisse porte déjà ses fruits, puisque plusieurs techniciens ont déjà réintégré leur village où ils enseigneront leur savoir.

Lausanne: Le « Centre » inaugure

Dès le 29 février, les Grands Magasins Au Centre ont ouvert un restaurant qui n'a plus rien de commun avec celui aux dimensions étriquées que nous avons connu jusqu'ici. Deux cent cinquante places assises, très confortables, dans un cadre moderne, de larges dégagements, un self-service rationnel avec des cuisines étincelantes (même les plafonds sont en inox) à la vue de la clientèle font de ce restaurant une réussite. Notre journal aura du reste, sous peu, l'occasion

de présenter cette réalisation plus en détail à ses lecteurs.

Il y a longtemps que le public attendait un agrandissement du Centre, le public et aussi la direction ainsi que le personnel. Ce n'est pas le directeur, M. R. Schoepfer — qui a eu l'amabilité de nous faire visiter en détail les nouvelles installations — ni son adjoint, M. R. Rebord, qui nous contrediront. C'est chose faite, et bien faite, pour le restaurant, et les étages ne vont pas tarder à suivre.

GENÈVE

Or britannique en Suisse: 706 millions de francs en janvier

Les exportations de lingots d'or britanniques à destination de la Suisse et du Liechtenstein se sont montées à une valeur de 701 millions de francs suisses pour le seul mois de janvier. A cette somme, il faut ajouter encore cinq millions de francs représentant la valeur des pièces d'or envoyées en janvier de Londres vers la Suisse.

Ces chiffres, publiés par les douanes britanniques, placent notre pays au premier rang des destinataires de l'or exporté par le Royaume-Uni. La France, qui vient au second rang, a acheté de l'or sur le marché de Londres pour une valeur de 520 millions de francs; le troisième client en importance est l'Allemagne de l'Est (231 millions) et le quatrième la Chine (190 millions). L'Autriche et la Répu-

blique fédérale n'ont reçu qu'une valeur de 41 millions et 31 millions respectivement.

Au total, les exportations britanniques atteignent près de deux milliards de francs. C'est là la conséquence de la ruée sur l'or qui a suivi la dévaluation de la livre sterling le 18 novembre dernier: les commandes passées alors ne sont pas encore satisfaites, et certaines maisons n'auront fini d'exécuter les ordres de vente qu'en avril au plus tôt.

On se souvient que, selon une enquête publiée par notre journal au début de ce mois, la somme des exportations d'or britannique vers la Suisse et le Liechtenstein était de trois milliards de francs pour l'année 1967. **F. N.**

Au Casino-Théâtre

La revue « Ça claironne » à pris un excellent départ

La revue du « Casin » de la rue de Carouge est chaque année attendue avec impatience par ceux qui aiment passer quelques heures de détente et de gaieté. Elle annonce le renouveau printanier, tant par sa fraîcheur que par l'entraîné endiablé d'une équipe dont l'éloge n'est plus à faire et au sein de laquelle le public retrouve avec un plaisir évident Irène Vidy, Jane Savigny, Henri Lauriac, Jo-Johnny et leurs camarades Janine Michel, Frédérique Mediavilla, Véronique Alain, Robert Guillon, André Gely, Jean-Ch. Fontana et Denis Michel, sans oublier Monique Yfar et ses girls: Lanielle, Katia, Rennie, Gaby et Lila.

La revue 1968 débute par l'excellent prologue « La chasse aux sujets », ces sujets choisis parmi tant d'autres, sans égratignures méchantes, et inutiles mais avec l'idée évidente de faire passer aux spectateurs une joyeuse soirée.

Je me garderai bien d'énumérer les

meilleurs tableaux, il y en a 27, laissant à chacun le soin de découvrir la revue « Ça claironne » dont l'enchantement augmente au fur et à mesure de son déroulement jusqu'au grand final « La ruée vers l'or ».

Les auteurs de la revue sont Denis-Michel et Claude Fradel, la mise en scène de Claude Fradel, la chorégraphie de Carine Fradel, les arrangements musicaux d'Henri Chaix qui tient le piano avec maestria, les 18 décors sont de Jean-Jacques Vaudaux, les 120 costumes, réalisés dans les ateliers du Casino-Théâtre ont été dessinés par Claude Fradel, les coiffes sont de Madeleine Laumet-Fradel et enfin, Roger Viatte est le responsable de la construction et de la machinerie.

Ce spectacle haut en couleur est accompagné par l'orchestre Bob Huber qui assure une liaison parfaite des nombreux tableaux.

Il faut aller voir et revoir la revue « Ça claironne »: vous passerez une joyeuse soirée. **P.**

Genève en bref

ECOLE DE PHYSIQUE. — Jeudi, au quai de l'Ecole de médecine, a été inauguré le deuxième étage de l'Ecole de physique. C'est un nouveau pas important dans l'équipement universitaire de notre cité. Il y a maintenant sept ans que l'Institut de physique s'est transformé en une école. Elle s'est structurée en instituts, physique théorique, physique expérimentale et physique des hautes énergies. L'agrandissement des locaux de l'école lui permettra un heureux développement.

FEMMES SOCIALISTES. — Mercredi 28 février, le groupe des

femmes socialistes s'est réuni pour procéder aux élections annuelles statutaires. Après avoir entendu et approuvé le rapport de la présidente sortante, Jacqueline Wavre, l'assemblée a élu pour lui succéder, la camarade Jeannette Schneider, à l'unanimité. D'autre part, le comité pour cette année se compose des camarades Bocquet, Carron, Maire, Mengignac, Secrétan, Baudois, Borel, Genéveay, Rossier et Damiens. A la fin de la séance le groupe a entendu une interview de Thérèse Eyquem, ministre des questions féminines dans le gouvernement Mitterand, sur les buts d'une politique féministe.

La Chaux-de-Fonds

A louer
A louer machines à écrire, à calculer, à dicter, au jour, à la semaine, au mois
chez REYMOND, tél. (039) 3 82 82, Serre 66, La Chaux-de-Fonds

von Gunten
Verres de contact
Laboratoire équipé spécialement
Faites un essai sans engagement
Av. Léopold-Robert 21
Tél. 2 58 05

STOP!
Plus grande sécurité grâce aux articles hygiéniques Assortiments recommandés
3 sortes/18 p. Fr. 11 50
9 sortes/25 p. Fr. 18 70
19 sortes/45 p. Fr. 36 —
Expédition contre remboursement au versement anticipé au CCP 30 285 70 RODAL-Ver-sand. 5601 THUN.

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS
29 février 1968
Naissances
Urech, Michel-Roger, fils de Jean-Pierre, gérant, et de Frieda née Gantenbein.
Pestotto, Manuela, fille de Stelio, Emanuele, mécanicien sur automobiles, et de Suzanne Yvette née Burkhard.
Negro Sergio, fils de Mario-Augusto, manœuvre, et de Rita née Comi.
Mariages
Paratte Pierre-Georges, agent sanitaire, et Angéloz Marguerite-Marie.
Droz René-Léon, fonctionnaire communal, et Grandjean-Perrenoud-Comesse, Jeanne-Alice.
Jeanneret Jean-Pierre-Edmond, technicien électricien, et Leuenberger Anne-Marie-Marguerite.
Kullmann Roger-Henri, employé de bureau, et Béguin Moussia.
Robert Maurice-Alfred, professeur de dessin, et Calame Odette-Alice.
Décès
Girard Mathilde-Louise, née le 30 septembre 1881, ménagère, célibataire (A.-M. Piaget 81).

PRÊTS Banque EXEL
Discrets Rapides Sans caution
Avenue Léopold-Robert 88
La Chaux-de-Fonds
Tél. (039) 3 16 12
Ouvert le samedi matin

LIVRES
d'occasion tous genres anciens et modernes
Achat vente échange
— Librairie place du Marché tél 2 33 72.

Circulan pour l'homme et la femme
Circulan vous soulagera et combattra avec succès les troubles circulatoires!
Circulan chez votre pharmacien et droguiste. 1 litre Fr. 20 55 11.25. 4.95.

ÉTAT CIVIL DU LOCLE
29 février 1968
Promesses de mariage
Kneuss Francis-Michel, maître de gymnastique, et Flückiger Catherine.
Mirallé Jean-Philippe-Charles, mandataire commercial, et Davoine Christiane.

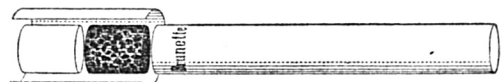
Abonnez-vous à notre journal

**Brunette double filtre.
Un goût franc.
Une cigarette naturelle.**

Un produit des Fabriques de Tabac Réunies S.A., Neuchâtel



Filtre la fumée sans filtrer le goût!



- filtre extérieur d'un blanc pur
- filtre intérieur aux granules de charbon actif

LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA



Genève

CGTE: Modification d'horaire. — Par suite des mesures de circulation prises par le Département des travaux publics, les autobus emprunteront, dans le sens Veyrier-Rive, l'avenue Krieg et la route de Malagnou. Les arrêts direction ville, avenue Léon-Gaud et boulevard des Tranchées, ne seront plus desservis pendant la durée de la déviation. La halte sur demande, carrefour de Malagnou, est reportée devant le bâtiment N° 23 de la rue Ferdinand-Hodler.

CHRONIQUE VAUDOISE

LE CINEMA A LAUSANNE

LE MOIS DE FÉVRIER À YVERDON

MINI-PANORAMA

ATLANTIC et REX. — Les Cracks, d'Alex Joffé, avec Bourvil, Robert Hirsch, Monique Tarbès. A l'époque des « Tours de France » héroïques, celle des Maurice Garin et Petit-Breton, un petit inventeur se lance dans l'aventure de Paris—San Remo avec un vélo miracle et finit par gagner la course malgré lui. A pied, en voiture, en « cochon », et parfois à vélo, malgré les huissiers, les clous et les chutes, un « tour du rire » avec Bourvil et Hirsch déchaînés.

BOURG. — Georgy Girl, avec Lynn Redgrave, Alan Bates. Du Canadien Silvio Narizzano, une comédie à l'anglaise qui se veut grinçante. Mais les mouvements sont parfois trop bien huilés.

CINEAC. — Un festival du cinéma tchécoslovaque, dont on sait qu'il est en train « d'éclater » depuis la très grande liberté d'expression apportée par l'autogestion. Deux dessins animés de Seko et Hapl pleins de verve et de fantaisie — notamment « L'Arlequin », du dernier nommé, un documentaire sur le sud de la Bohême, pays d'eau et de traditions, et les arabesques géantes de la troisième spartakiade.

COLISÉE et LIDO. — Vivre pour vivre, de Claude Lelouch, avec Yves Montand, Annie Girardot, Candice Bergen. La vie d'un journaliste de télévision passionné par son métier et ses conquêtes amoureuses, qu'une folle passion pour une jeune Américaine séparera de sa femme. Mais les prisons du Vietnam connues lors d'un reportage et les épreuves lui feront voir la valeur de certaines vérités. Dans le dernier Lelouch, un drame humain, mais aussi, dans le contexte actuel de la guerre du Vietnam, la violence à tous les stades et sous toutes les latitudes. Je reviendrai sur ce film la semaine prochaine.

METROPOLE. — Le Départ, de Jerzy Skolimowski, avec Jean-Pierre Léaud et Catherine Dupont. Après avoir vainement essayé de se procurer une voiture pour concourir dans un rallye, un jeune homme renonce à prendre le départ lorsque le hasard la lui amènera. Avec charme et sensibilité, et malgré un sujet assez mince, l'histoire d'un amour juvénile réalisée selon une technique très moderne.

CITY, PULLY. — Les Professionnels, de Richard Brooks, avec Burt Lancaster, Lee Marvin, Claudia Cardinale. La nostalgie du romantisme et de la pureté dans un « film d'action » d'une maîtrise technique parfaite.

Eldorado

OU LES MÉMOIRES D'UN PUCEAU de MICHEL DEVILLE, avec Michèle Morgan, Michel Piccoli, Pierre Clementi, Catherine Deneuve, Catherine Rouvel, Odile Versois

Dans l'atmosphère libertine du XVIII^e siècle, un jeune homme naïf est initié aux roueries de la galanterie. Tout frais débarqué de ses campagnes natales, il arrive un beau jour au château de sa tante pour y découvrir un spectacle tout nouveau pour lui, celui d'une société de femmes jolies et légères et d'aristocrates galants et peu scrupuleux, tous occupés aux jeux de l'amour. Benjamin, car c'est ainsi qu'il se nomme, ne demande d'ailleurs qu'à apprendre ce qu'il ignore. Mais tandis que marquis et soubrettes se mettent à sa disposition, des contretemps aussi fâcheux qu'imprévus surviennent chaque fois et empêchent les desseins les mieux préparés de se réaliser...

Au cours d'une fête donnée par la comtesse, sa tante, au cœur de cette farandole de jeux galants et de feux d'artifice, la gravité va soudain déchirer l'entrelacs des sentiments, et c'est par vengeance et amertume que la douce Anne va finalement se donner à Benjamin, mettant ainsi un point final aux « mémoires d'un puceau ».

Devenu vieux, le prince de ligne se souvenait des fêtes fabuleuses de Chantilly ou de l'Isle-Adam, et pleurerait en voyant les Français devenus tristes et ennuyés. Michel Deville retrouve dans « Benjamin » le ton et l'esprit de l'époque, dans un film d'une perfection formelle accomplie, d'écriture élégante et nerveuse d'un certain libertinage, mais aussi éloigné des déviations douteuses d'un Fougeret de Montbron que de la précision cynique de Laclos, débouche sur une chronique galante pleine d'ironie, de finesse, de touches légères et caustiques. Mais autant Deville se sent à l'aise dans les jeux « froufrouants » de la comédie, autant il semble perdre la maîtrise de son récit, son rythme et sa légèreté lorsqu'il y introduit des accents plus graves et que les pleurs succèdent aux rires. Il brise ainsi l'unité de son ouvrage et nous offre un dénouement peu à l'image du lyrisme premier, ambigu et « déboussolé », à l'image de son héros.

Mais, formellement, le film est une réussite accomplie. Le cadrage y est très soigné, les images parfois splendides et la direction d'acteurs sans reproche.

Et une belle rentrée pour Michèle Morgan aussi. Renato Hofer.

Au Théâtre municipal de Lausanne DROLE DE COUPLE, de Neil Simon

Un groupe d'amis se réunit le vendredi chez l'un d'entre eux, David, reporter sportif divorcé. Cependant, un autre élément du groupe, le pré-nommé Charlie, est mis à la porte par sa femme, laquelle demande la séparation. David l'héberge. Voilà le drôle de couple formé. David est désordonné, même assez sale. Charles est méticuleux jusqu'à la manie.

Heurts, discussions, crises de nerfs. Cependant, deux voisines, l'une veuve, l'autre divorcée, toutes deux Irlandaises, mettent du piment à l'affaire. Finalement, c'est chez elles que Charlie ira s'installer.

Sur cet argument, Neil Simon a brodé une série de situations assez

drôles et qui deviennent hilarantes grâce à Robert Dhéry, dont les ressources comiques sont remarquables, grâce à Pierre Mondy, qui a de l'abat-tage et de la rondeur. Certaines scènes sont minutieusement réglées et le rythme, trépidant, ne se ralentit que rarement.

Le public s'amuse, semble parfois apprécier les notations pseudo-psychologiques dont l'auteur — qui est habile — a pailleté sa comédie, bien troussée et totalement superficielle. Encore une fois, ne cherchons pas là nourriture intellectuelle quelconque, ni même plaisir d'ordre esthétique. C'est de la confection facile, ni plus ni moins. Géo-H. Blanc.

Pharmacies Populaires

Centre-Ville Ale 30
Sous-Gare Fraise 6
Ouest Echallens 81

ESCOMPTE 7%
(prod. régl. exceptés)

Comptoir des sociétés du BAZAR DE L'ALE

vous donnera des suggestions intéressantes pour la création de prix souvenirs, récompenses, jubilé, coupes de sport, challenges, plaquettes, médailles.

Toujours des nouveautés
Tout pour l'organisation de vos fêtes, kermesses, etc.

On se charge de toutes gravures
Beau choix, prix intéressants
Location de verrerie, vaisselle
EWALD PETIT, LAUSANNE
Tél. (021) 22 22 14, rue de l'Ale 30

Ecole cantonale vaudoise d'infirmières et d'infirmiers en psychiatrie

HOPITAL DE CERY - PRILLY-SUR-LAUSANNE
Tél. 021 / 25 55 11

L'école est placée sous la haute surveillance du Département de l'intérieur du canton de Vaud. Formation théorique et pratique, soins aux malades, psychologie, psychiatrie, réadaptation sociale.

Age d'admission: de 19 à 32 ans.
Durée des études: 3 ans. Diplôme décerné par la Société suisse de psychiatrie.
Ouverture des cours: 1^{er} mai et 1^{er} novembre.
Délai d'inscription: 15 mars et 15 septembre.
Activité rétribuée dès le début de la formation.

CENTRE DE SPÉCIALISATION PSYCHIATRIQUE
pour infirmières et infirmiers diplômés en soins généraux. Conditions spéciales.
Pour toute demande de renseignements, s'adresser à la direction de l'école.

En 1968, le seul salon nautique de Suisse romande. Sports nautiques et de plein air, caravanning, camping, tourisme. Ouvert chaque soir jusqu'à 19 h. (6/3 et 8/3 - 22 h.)

Lausanne 2-10 mars 1968 Palais de Beaulieu

10^e Salon international du tourisme et des sports TOURISPORT

Lire notre journal c'est bien, s'y abonner c'est mieux!

Cinéma Lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans Première vision Un film d'action où toutes les sensations sont réunies SUPER COUP DE 7 MILLIARDS Brad Harris, Dana Andrews, Fr. Andrei Parlé français - Couleurs	Atlantic Tél. 22 11 44-45 14.30, 17.40, 20.30 10 ans Première mondiale LES CRACKS Bourvil, Robert Hirsch, Monique Tarbes Cinémascopie - Couleurs
Athénée Tél. 23 24 12 14.30, 17.00, 20.30 16 ans Première vision Irrésistiblement drôle et comique En couleurs MONSIEUR LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR-GÉNÉRAL Jacqueline Maillan, Pierre Mondy, Claude Rich	Bel-Air Tél. 23 53 12 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans Parlé français Brett Hasley dans un western italien où tous les coups sont permis TUEZ JOHNNY RINGO

Bourg Tél. 22 86 22 14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans Première vision - 2e semaine GEORGY GIRL « Cette comédie est devenue un champion du box office. Dix millions l'ont vue et en ont été enchantés. (feuille) Avec l'adorable Lynn Redgrave, meilleure actrice 1967 »	Capitole Tél. 22 51 32 14.30, 17.00, 20.30 16 ans Eastmancolor TENDRE VOYOU Jean-Paul Belmondo, Nadja Tiller, Mylène Demongeot, Geneviève Page, Stefania Sandrelli, J.-P. Marielle, P. Noiret
Cineac Tél. 22 74 99 SEMAINE TCHÈQUE Le 1 ^{er} mars: LES SPARTAKIADES. — Le 2 ^e : L'ÉTÉ DANS LE SUD DE LA BOHÈME. — Le 3 ^e : LA PANTALONNADE. — Le 4 ^e : LA PETITE SOURIS CURIEUSE.	Colisec Tél. 32 51 25 15.00, 17.00, 20.30 16 ans En première Le nouveau film de Claude Lelouch VIVRE POUR VIVRE Yves Montand, Annie Girardot, Candice Bergen Eastmancolor Faveurs strictement défendue

Eldorado Tél. 22 16 12 14.30, 17.00, 20.30 18 ans Grande première suisse Eastmancolor - Faveurs suspendues Le fameux film qui bat partout tous les records... BENJAMIN OU LES MÉMOIRES D'UN PUCEAU Michèle Morgan, Michel Piccoli, Pierre Clement, Cath. Deneuve	Lido Tél. 23 21 44 14.15, 16.30, 18.45, 21.00 16 ans En première Le nouveau film de Claude Lelouch VIVRE POUR VIVRE Yves Montand, Annie Girardot, Candice Bergen Eastmancolor Faveurs strictement défendue
Métropole Tél. 23 62 22 14.30, 17.00, 20.30 16 ans Grande première LE DÉPART Un chef-d'œuvre attachant et drôle de Jerzy Skolimowski avec Jean-Pierre Léaud et Catherine Dupont Parlé français	Moderne Tél. 26 28 77 14.30, 17.00, 20.30 18 ans (contrôle très strict) En première vision Version intégrale - Le film d'un réalisme sans concession, qui partout en Suisse fait des records d'affluence LA BAIE DU DESIR Sophie Hardy, Fabienne Dall, Jean Valmont

Palace Tél. 22 13 30 14.30, 17.00, 20.00, 22.20 18 ans Grande première Un nouveau chef-d'œuvre du cinéma japonais LA FEMME DU SABLE Grand Prix spécial du Festival de Cannes Version originale sous-titrée français	Rex Tél. 23 45-31 14.30, 17.00, 20.30, 22.20 10 ans Première mondiale LES CRACKS Bourvil, Robert Hirsch, Monique Tarbes Cinémascopie - Couleurs
Romandie Tél. 23 47 64 14.30, 20.30 16 ans Se semaine - Derniers jours Yves Montand, Eva Mariensaint, James Garner, Françoise Hardy, A. Sabato GRAND PRIX Les plus hallucinantes courses d'automobiles, filmées en 70 mm., sur écran vistrama Faveurs suspendues	Corso-Renens Tél. 24 90 35 CINÉ-CLUB

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Série d'attentats: La Haye, Londres, Turin

Attentats en série, ce week-end en Europe: six bombes ont explosé dans des ambassades, consulat ou club étrangers. A La Haye, les ambassades d'Espagne, de Grèce et du Portugal ont été, l'une après l'autre, dans la nuit de samedi à dimanche, atteintes par des engins dont l'explosion a fait 10 blessés près de l'Ambassade d'Espagne et causé des dommages relativement peu importants. A Londres, dimanche matin, une explosion a secoué l'Ambassade d'Espagne sans faire de victime. A Turin, une bombe détériorait gravement le Consulat des Etats-Unis. A Londres encore, une autre explosion secouait, sans graves dommages, le « Colombia Officer's Open Club », club où logent les officiers de l'armée américaine de passage dans la capitale britannique.

Les attentats de La Haye, les plus spectaculaires, ont été coordonnés, un coup de téléphone anonyme à la police ayant détourné l'attention vers l'Ambassade des Etats-Unis que l'on prétendait menacée. Il est difficile actuellement de se prononcer sur les raisons. On peut seulement noter que les trois ambassades touchées appartiennent toutes trois à des gouvernements de droite à caractère autoritaire. Les enquêteurs n'excluent pas la possibilité que les attentats commis à La Haye se soient produits dans le cadre de l'action dont a fait état récemment le leader du mouvement étudiant radical de Berlin-Ouest, Rudi Dutschke. Par contre, à Turin comme à Londres, la campagne contre la guerre du Vietnam peut facilement être considérée comme étant à l'origine des deux autres attentats. A Turin, l'explosion a été d'une violence extrême, détériorant gravement tout l'immeuble, mais ne faisant aucun blessé.

DISCOURS NASSER : AUTODÉFENSE

« La dernière décision prise par Israël (de ne plus considérer la Cisjordanie le territoire de Gaza et les hauteurs de Golan comme « territoires ennemis ») ne modifie en rien la situation, en ce qui nous concerne. Elle constitue pour nous un nouveau stimulant pour libérer les territoires, pied à pied, quels que soient les sacrifices que nous consentirons pour cela », a affirmé le président Nasser dans un discours prononcé hier à la Fédération générale des syndicats ouvriers, au Caire. Il a ajouté: « Nous formons un front solide et unifié entre l'armée et le peuple en vue de combattre pour la liberté et la libération des territoires occupés. Nous prétons serment que nous accomplirons cette tâche. »

« Le discours du président Nasser est un discours d'autodéfense fait par

un chef d'Etat en butte à de très grosses difficultés intérieures », déclare-t-on dans les milieux politiques israéliens. Une fois de plus, pour s'en tirer, ajoute-t-on, il promet de libérer coûte que coûte les territoires occupés par Israël. C'est pour des raisons intérieures, poursuit-on dans ces milieux que Nasser s'est arrêté à nouveau sur les décisions prises la semaine dernière par le Ministère israélien de l'intérieur.

On note néanmoins que Nasser n'a pas écarté dans son discours toute solution politique et l'on s'interroge sur la nature d'un plan pour la libération des territoires conquis par Israël que Nasser a promis de dévoiler prochainement. On saura peut-être mieux alors si la mission de M. Jarring garde des chances de succès.

Rome: Les étudiants ne désarment pas

Après de violents heurts en fin de semaine, qui ont fait des centaines de blessés, « les étudiants de l'Université de Rome ont l'intention de continuer la lutte à outrance et par tous les moyens », ont affirmé dimanche les représentants du Comité d'agitation des étudiants, au cours des trois assemblées qu'ils ont tenues en différents points de la ville. Ils envisagent aussi de convoquer le plus tôt possible à Rome les représentants de toutes les facultés italiennes occupées, afin de fixer la date d'une « journée nationale de lutte ». Enfin, les étu-

diants ont annoncé qu'ils occuperont de nouveau les facultés dès qu'ils pourront y entrer, afin de « renforcer le mouvement étudiant sur les plans politique et culturel » et de rétablir une situation démocratique interrompue, selon eux, par l'intervention de la police.

De leur côté, les professeurs qui occupent depuis vendredi la Faculté des lettres et de philosophie ont déclaré qu'ils apportaient « leur adhésion concrète aux motifs fondamentaux du mouvement et aux formes de lutte qu'il a adoptées ».

Budapest: Après le départ des Roumains

LES JEUX SEMBLANT FAITS

Après le départ de la délégation roumaine et un dimanche de repos — mais où se sont sans doute multipliés les contacts, les conversations et les échanges de vues — la conférence consultative des partis communistes de Budapest entre dans sa seconde semaine. Jusqu'à présent, 36 délégations ont exposé leurs thèses. Trente restent à entendre. Comme un certain nombre auraient, dit-on, renoncé à leur tour de parole, la discussion pourrait être rapidement conduite à son terme et trouver sa conclusion dans la journée de mercredi, voire de mardi.

Le départ des Roumains en a, en effet, singulièrement simplifié les données. S'il a aggravé la crise qui secoue le mouvement communiste et frustré la conférence de la manifestation de force et d'unité qu'elle entendait administrer, tant au monde « impérialiste » qu'aux partis qui se sont engagés sur la voie de la scission, ce départ apparaît, en revanche, dans l'immédiat du moins, comme la condition et le gage d'un accord plus facile et aussi plus réel entre les dé-

légations réunies autour du tapis vert de l'Hôtel Gellert.

L'accord est pratiquement fait sur le principe de la convocation du « sommet » à Moscou à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine comme sur la constitution d'un comité de préparation siégeant à Budapest.

De même, il semble que tout le monde a admis la non-fusion du « sommet » de Moscou et d'une conférence ouverte à tous les mouvements progressistes et anti-impérialistes qui pourrait être organisée ultérieurement. Le parti hongrois suggère même que cette conférence soit spécialement consacrée au peuple du Vietnam.

Les jeux étant pratiquement faits, l'intérêt de la conférence consultative s'est aminci. La presse elle-même commence à quitter Budapest pour gagner Sofia où s'ouvrira, le 6 mars, le Comité consultatif politique du Pacte de Varsovie. La présence de M. Ceaucescu à la tête de la délégation du parti roumain donne, de toute évidence, au lendemain de l'éclat de Budapest, un intérêt particulier à ces assises au sommet du bloc socialiste.

Wilson contre Smith: Nouveau round

Pour la seconde fois, Harold Wilson a jeté samedi soir tout le poids de la couronne britannique dans sa lutte contre le régime de M. Ian Smith en Rhodésie. A la demande de M. G. Thomson, ministre du Commonwealth, la reine vient en effet de gracier trois Africains condamnés à mort par un tribunal rhodésien pour rébellion armée. Leur peine a été commuée en prison à vie. Le geste de la reine place le Gouvernement de M. Smith devant un dilemme: ou bien il accepte de se plier à la décision royale et ne fait pas procéder à l'exécution des trois rebelles, ou bien il les fait exécuter et rompt ainsi le dernier lien unissant la Rhodésie à la Grande-Bretagne. Si les trois Africains devaient malgré tout être exécutés, tous les responsables rhodésiens, depuis M. Ian Smith jusqu'au bourreau, en passant par les juges et les shérifs, pourraient être accusés de complicité dans le meurtre des condamnés, apprend-on de source autorisée à Londres.

LETTRES D'AMÉRIQUE XV

Encore Langston Hughes

J'ai continué de lire *I wonder as I wander*, l'autobiographie de Langston Hughes, ou, comme le dit le sous-titre, son *Voyage autobiographique*. Séduit par son « humanité », qui lui permet de s'entendre même avec des hommes dont il n'entend pas la langue, et pas le moindre mot. Séduit aussi — et voilà à coup sûr un trait bien américain — par l'alacrité du récit, par la joie de vivre, par l'esprit d'aventure et l'expérience de la vie.

L'Européen, le Suisse tout particulièrement, ne peut manquer d'être frappé par ces écrivains — Hemingway, Steinbeck, Fitzgerald — qui exercent tous les métiers, parcourent les cinq continents et trouvent le moyen d'écrire des chefs-d'œuvre... peut-être pas des chefs-d'œuvre, mais des livres vivants, entre le temps où ils sont veilleurs de nuit et celui où ils gagnent leur pain en qualité de plongeurs dans un grand restaurant! Seul Diggelmann, chez nous, a peut-être autant vécu.

Voici donc Hughes à Paris, dans les premières années 1920. Le voici de retour à Harlem, puis visitant l'Afrique, puis Mexico. Passant quelques mois dans les Caraïbes — Cuba, Haïti, la Jamaïque. S'embarquant pour l'Europe, afin de rejoindre à Moscou, en 1932, un groupe de Noirs américains enga-

gés par une compagnie soviétique pour tourner un film sur la situation des nègres aux Etats-Unis. Et puis, bien sûr, l'entreprise échoue; le scénario ne vaut rien; la pagaille règne en URSS. Langston Hughes en profite pour visiter l'Asie centrale, Samarcande, Tachkent, où il retrouve l'auteur de *Le Zéro et l'Infini*, Arthur Koestler. Et du Noir américain et du communiste européen (il est vrai qu'il brûlera ce qu'il a adoré quelques années plus tard), ce n'est pas le second, malgré sa connais-

mit pendant ce temps Koestler. Au moins nous aurions eu une révolution propre et disciplinée! Mais, logé dans un hôtel dont l'hygiène laisse incontestablement à désirer, Langston Hughes ne peut s'empêcher de penser que dans beaucoup d'Etats de son pays natal — Floride, Caroline, etc. — il n'aurait pas le droit de manger à la même table qu'un Blanc. Et, d'ailleurs, qu'importe ces petits inconvénients, quand il y a tant à voir et que les gens sont accueillants et ignorent tout des préjugés raciaux?

A Kiev, il rencontre un nègre, un nègre arrivé là Dieu sait comment, probablement fils d'anciens esclaves noirs d'Arabie qui sont parvenus à gagner la Turquie ou l'Irak, de là le Turkestan ou le Caucase, et pour finir l'Ukraine; un nègre citoyen soviétique, qui ne parle que l'ukrainien; un nègre qui n'avait de sa vie vu d'autres nègres, et fort effrayé de se trouver soudain au milieu d'un groupe de Noirs américains dont il ne comprend pas la langue!

Puis le voyage reprend: Hughes rentre chez lui, via la Sibirie et le Japon! Et, trois ans plus tard, il gagne l'Espagne — comme Hemingway, comme Malraux, comme Koestler, comme beaucoup d'autres — pour assister à la guerre civile. *I wonder as I wonder: je m'émerveille à voyager ainsi.*

Et, à la lire, nous nous émerveillons aussi.

Jeanlouis Cornuz.

De notre envoyé spécial Jeanlouis Cornuz

sance de la langue russe et ses convictions politiques, qui comprend le mieux ce qu'il voit:

« L'Union soviétique ne datait que de quinze ans. (...) Au Turkestan russe, le nouveau régime n'avait que huit ans d'âge, puisqu'il remontait à 1924. Et, pourtant, ils avaient déjà passé de l'analphabétisme complet à l'école ouverte à tous les enfants, de l'ancien servage féodal au travail pour tous, des femmes voilées, des harems et des mariages arrangés aux femmes traitées comme des êtres humains et non plus comme du bétail, et des trains ayant compartiments réservés pour les gens de couleur à la disparition complète de toute ségrégation — et tout cela en moins de dix ans. »

« Ah! si seulement la révolution avait eu lieu en Allemagne! gé-

EN QUELQUES LIGNES

● ROME. — Mille cinq cents Siliens sinistrés au cours du tremblement de terre de janvier dernier ont manifesté à Rome devant le Parlement, demandant une intervention rapide et efficace du gouvernement pour la reconstruction des zones ravagées par le séisme.

● MOSCOU. — L'Union soviétique a lancé samedi une nouvelle station cosmique automatique « Sonde-4 », sans préciser toutefois sa destination.

● STOCKHOLM. — M. Dracoulis, ambassadeur de Grèce à Stockholm, rappelé par son gouvernement, a quitté la Suède dimanche, pour regagner Athènes. Le gouvernement de Stockholm avait rappelé son ambassadeur en Grèce en décembre dernier.

● VARSOVIE. — L'Association des écrivains polonais de Varsovie a adopté au terme de délibérations qui ont duré près de dix heures, une résolution mettant en cause la politique culturelle du gouvernement.

● PRAGUE. — La direction de l'Union des écrivains tchécoslovaques a refusé de rencontrer la direction de l'Union des journalistes en vue de « normaliser leurs relations », en raison des circonstances qui ont amené la détérioration de leurs rapports au cours de ces derniers mois, annonce l'agence CTK.

● DÉTROIT. — La grande centrale syndicale américaine AFL-CIO est menacée de scission. M. W. Reuther, président du puissant syndicat de l'automobile United Auto Workers, a menacé de la quitter avec son syndicat si une convention spéciale n'est pas réunie pour étudier les réformes à prendre au sein de l'AFL-CIO.

● LISBONNE. — L'écrivain portugais Urbano Tavares Rodrigues, un adversaire politique du régime Salazar, a été remis en liberté samedi. Il avait été arrêté le 19 janvier. Le jour précédent, deux autres opposants de ce régime avaient déjà été libérés: les deux avocats Soares et de Sousa Tavares.

● BERLIN. — M. Abrassimov, ambassadeur de l'URSS à Berlin-Est, a reçu les réponses à la lettre qu'il avait adressée le 13 février aux ambassadeurs des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, et dans laquelle il s'élevait contre les visites des personnalités dirigeantes de la RFA et les sessions périodiques des commissions du Bundestag à Berlin-Ouest, considéré par l'URSS comme une « entité particulière n'appartenant pas à l'Allemagne fédérale ». Ces réponses déclarent en substance que le statut de Berlin-Ouest n'est pas violé.



L'OPINION DE MAX WEBER

L'UTILITÉ DE LA COUVERTURE OR

(Suite de la première page)

La couverture or de la Suisse

A cette occasion jetons un coup d'œil sur la situation en Suisse. La Suisse était autrefois au régime de l'étalon-or. Des monnaies en or circulaient. Lors de sa fondation, la Banque Nationale a eu l'obligation de couvrir les billets émis à 40% par de l'or. Lors de la révision de la loi sur la Banque Nationale, en 1953, on s'est demandé si cette mesure était encore utile. Mais, comme on est très conservateur chez nous, on a craint qu'en modifiant la couverture on ne porte atteinte à la confiance en notre monnaie. Certains croyaient même possible un retour à l'étalon-or.

On a donc renforcé la loi sur la couverture or en décidant de maintenir une couverture d'au moins 40% pour les billets en circulation dans notre pays. Une partie des réserves d'or de la Banque Nationale se trouve à Londres et aux Etats-Unis, à Fort Knox, là où les Américains gardent leur propre or. C'est très pratique, car, dans les cas où l'on achète ou vend de l'or, les frais de transport et les risques sont minimes, en comparaison du transport aérien au-des-

sus de l'Atlantique. En outre, cet or peut être facilement prêté à un autre institut d'émission pour de courtes durées (gold-swap). Enfin, pendant la dernière guerre mondiale, la sécurité y était plus grande — on n'a qu'à penser au destin des réserves d'or de la Belgique — et, lors d'une future guerre en Europe, il en irait de même.

L'or n'est pas une richesse

Dans le bulletin de la BNS du 29 décembre, les réserves d'or figurent pour 13,37 milliards de francs. Les billets de banque en circulation (11,3 milliards) étaient donc couverts à 118%. Le 5 janvier, les réserves passaient à 13,6 milliards et la couverture à 123%, car la circulation des billets avait diminué. A la fin de l'année, la Banque Nationale possédait en outre pour plus de 2 milliards de devises, probablement presque exclusivement des dollars. Si l'on en tient compte — car ils pourraient être changés en or — la couverture or se monte à 136%. Si l'on y inclut les comptes de virement de l'économie, qu'on pourrait déduire, la couverture resterait néanmoins à 108%.

Les réserves suisses en or se situent au quatrième rang mondial quant à leur importance, derrière les Etats-Unis, l'Allemagne et la France. Notre Banque Nationale est plus riche en or que celles de l'Angleterre, de l'Italie, de la Hollande. Par habitant, nos réserves d'or sont de loin les plus importantes du monde.

Mais il serait faux de prendre ces réserves d'or comme mesure du niveau de vie. Une partie de cet or appartient à l'étranger et ne se trouve chez nous que pour des raisons de sécurité. En outre, on peut très bien imaginer que nous connaissions une crise et du chômage malgré une forte réserve d'or, comme présentement en Allemagne. L'or ne sert à rien à l'intérieur d'un pays. La richesse d'un pays dépend du travail du peuple, comme l'a constaté Adam Smith, voici bientôt deux cents ans. Une forte réserve d'or est utile quand il s'agit d'intervenir lors de gros retraits en monnaie pendant des périodes d'instabilité monétaire. Mais nous devons veiller avant tout à ce que notre population dispose de possibilités de travail suffisantes et rémunératrices. MAX WEBER.

(« Tagwacht ».)

(Traduction: J.-P. Métal.)